
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 18 novembre 2013

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2013	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-4230)	(p. 6)
Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L (dossier n° 2013-4240)	(p. 20)
Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à l'augmentation de la TVA sur les transports en commun	(p. 33)
Annexe : Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts	(p. 35)

Le texte des délibérations n° 2013-4230 à 2013-4252 et 2013-4254 à 2013-4303 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 431.

N° 2013-4230	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 octobre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 6)
---------------------	---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-4231	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée aux sociétés Lyon Parc Auto, Vinci parc, Omniparc, Effia et autres délégations - Exercice 2012 -	(p. 30)
N° 2013-4232	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2012 -	(p. 30)
N° 2013-4233	Chassieu, Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo, dénommée LY12 - Déclaration de projet suite à l'enquête publique et poursuite du projet -	(p. 20)
N° 2013-4234	Chassieu, Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo, dénommée LY12 - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 20)
N° 2013-4235	Chassieu - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo dénommée LY12 - Programme accessibilité sud Eurexpo - Mise en oeuvre des mesures environnementales compensatoires - Convention Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) et Communauté urbaine de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 20)
N° 2013-4236	Meyzieu - Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Système de vidéoprotection - Versement d'une subvention par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) - Adoption de la convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances -	(p. 21)
N° 2013-4237	Villeurbanne - Prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Ouverture et modalités de la concertation préalable -	(p. 30)

N° 2013-4238	<i>Plan modes doux période 2009-2014 - Dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2013-4239	<i>Saint Priest - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Convention de financement des études préliminaires relatives aux mesures compensatoires sur le chantier de transport combiné -</i>	(p. 22)
N° 2013-4240	<i>Lyon 3° - Projet pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc -</i>	(p. 20)
N° 2013-4241	<i>Lyon 3°, Lyon 6° - Réalisation du tramway T4 - Phase 2 - Adoption d'une convention de gestion des ouvrages d'art avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 30)
N° 2013-4242	<i>Lyon 2° - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lyon Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Participation financière aux études d'avant-projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2013-4243	<i>Dispositif d'animation du plan de déplacements interentreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or -</i>	(p. 30)
N° 2013-4244	<i>Lyon 6°, Villeurbanne - Mise en place du jalonnement de la clinique du Parc - Offre de concours pour l'étude et les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2013-4245	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la Société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon - Exercice 2012 -</i>	(p. 30)
N° 2013-4246	<i>Attribution d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour son programme d'actions 2013 en faveur de la création d'activité dans le secteur alimentaire -</i>	(p. 6)
N° 2013-4247	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société ENOVEO pour le programme de recherche et de développement BOREAL -</i>	(p. 7)
N° 2013-4248	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société BABOLAT pour son programme de recherche et développement (R&D) FELIPE -</i>	(p. 7)
N° 2013-4249	<i>Pôle de compétitivité IMAGINOVE - Attribution d'une subvention à la société HIKOB pour son programme de recherche et développement (R&D) SMACS -</i>	(p. 7)
N° 2013-4250	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Sanofi Pasteur pour son programme de recherche et développement (R&D) CELLPAT -</i>	(p. 7)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-4251	<i>Exercice 2013 - Budgets principal et annexes de l'assainissement et du restaurant communautaire - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2006 à 2012 -</i>	(p. 31)
N° 2013-4252	<i>Décision modificative des autorisations de programme globales et des crédits de paiement 2013 - Tous budgets -</i>	(p. 9)
N° 2013-4253	<i>Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Ecole de management de Lyon (EML) - Attribution d'une subvention à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions 2013-2014 -</i>	retiré
N° 2013-4254	<i>Lyon 2° - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2013-4255	<i>Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon - Réhabilitation du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) et des voiries adjacentes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2013-4256	<i>Lyon 3° - Immeuble le Clip - Remplacement de la distribution de chauffage et de climatisation - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2013-4257	<i>Lyon 3° - Accessibilité de l'Hôtel de communauté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)

N° 2013-4258 *Lyon 3° - Opérations globalisée 2013 - Hôtel de communauté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 31)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-4259 *Rapport du délégataire de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2012 -* (p. 31)

N° 2013-4260 *Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2012 -* (p. 10)

N° 2013-4261 *Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement -* (p. 11)

N° 2013-4262 *Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2012 -* (p. 11)

N° 2013-4263 *Givors - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2012 -* (p. 31)

N° 2013-4264 *Lissieu - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de la station d'épuration du Semanet déléguée à la société Nantaise des Eaux - Exercice 2012 -* (p. 31)

N° 2013-4265 *Rapport des délégataires de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux-la-Pape) et conception, construction et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la Société Saur France - Exercice 2012 -* (p. 31)

N° 2013-4266 *Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2012 -* (p. 15)

N° 2013-4267 *Délégation d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Président - Vente des certificats d'économie d'énergie -* (p. 31)

N° 2013-4268 *Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) - Avis de la Communauté urbaine de Lyon -* (p. 18)

N° 2013-4269 *Mise en place d'un plan de sauvegarde pour l'oedionème criard sur le grand est lyonnais -* (p. 19)

N° 2013-4270 *Etude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie - Attribution d'une subvention à l'association Pass Rhône -* (p. 19)

N° 2013-4271 *Collecte sélective et traitement des lampes usagées - Conventions avec OCAD3E et Récyclum pour une durée de 6 ans (2013-2019) -* (p. 32)

N° 2013-4272 *Reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans les déchèteries - Convention avec Corepile 2013-2017 -* (p. 32)

N° 2013-4273 *Reprise des déchets d'emballage en papier carton - Signature des contrats avec Paprec France, Onyx Ara et Revipac selon le type et la provenance du carton -* (p. 32)

N° 2013-4274 *Feyzin, Solaize, Saint Fons - Construction de la déchèterie de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 19)

N° 2013-4275 *Lyon 7° - Remplacement des brûleurs gaz des boucles catalytiques par des échangeurs vapeur sur l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention -* (p. 32)

N° 2013-4276 *Lyon 7° - Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'usine d'incinération de Lyon-Sud - Contrats avec les acheteurs -* (p. 20)

N° 2013-4277 *Rillieux la Pape - Aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 31)

N° 2013-4278 *Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif des particuliers - Engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans un dispositif d'aides financières de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -* (p. 32)

N° 2013-4279 *Décines Charpieu - Station de relèvement de la Berthaudière - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 32)

N° 2013-4280 *Lyon 2° - Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière, bâtiment, siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 32)

COMMISSION URBANISME

N° 2013-4281	<i>Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 12 - Zone d'aménagement concertée (ZAC) des Girondins - Approbation de la révision -</i>	(p. 24)
N° 2013-4282	<i>Plan local d'urbanisme (PLU) - Dépenses afférentes aux procédures courantes du plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2013-4283	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du bilan de la concertation préalable - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase, mode de réalisation, programme global prévisionnel des constructions et champ d'application de la taxe d'aménagement -</i>	(p. 25)
N° 2013-4284	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Approbation de la convention de PUP et du programme des équipements publics (PEP) - Approbation de la convention de participation financière - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2013-4285	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) TASE - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilations d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2013-4286	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Pôle de loisirs et pôle multimodal - Aménagements périphériques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2013-4287	<i>Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC -</i>	(p. 32)
N° 2013-4288	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1^{ère} phase - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur urbain de la Confluence à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Modification n° 5 du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 3 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 1 côté Saône -</i>	(p. 32)
N° 2013-4289	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur urbain de la Confluence à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Modification n° 1 du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 3 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône -</i>	(p. 32)
N° 2013-4290	<i>Villeurbanne - Gratte-Ciel - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) - Approbation de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) -</i>	(p. 32)
N° 2013-4291	<i>Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Irigny, La Mulatière, Limonest, Montanay, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Vernaison - Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée : pôle autorisation du droit des sols (ADS) - Convention avec les Communes -</i>	(p. 33)
N° 2013-4292	<i>Régularisation des autorisations de programme en recettes pour les opérations de la délégation au développement urbain - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2013-4293	<i>Programme local de l'habitat (PLH) - Développement de l'offre de logements locatifs - Protocole de partenariat avec le groupe Société nationale immobilière (SNI) -</i>	(p. 27)
N° 2013-4294	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon - Désignation de l'aménageur- Signature du traité de concession -</i>	(p. 32)
N° 2013-4295	<i>Givors - Les Vernes - Duclos - Aménagement d'espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 32)
N° 2013-4296	<i>Givors, Lyon 9°, Vénissieux - Programme national de renouvellement urbain (PNRU) - Approbation d'avenants aux conventions avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) -</i>	(p. 33)
N° 2013-4297	<i>Meyzieu - Quartier des Plantées - Cinquième et dernière phase d'aménagement des espaces publics - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 28)
N° 2013-4298	<i>Rillieux la Pape - Bottet-Verchères - Aménagement - Actualisation du plan de financement - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) -</i>	(p. 33)

N° 2013-4299	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Aménagements d'espaces de proximité - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution de subvention à la Commune de Saint Priest -</i>	(p. 33)
N° 2013-4300	<i>Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran/Deperet - Travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2013-4301	<i>Lyon 8°, Lyon 9° - Relogement opérationnel dans le cadre du renouvellement urbain - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon -</i>	(p. 33)
N° 2013-4302	<i>Lyon 8° - Résidence Le Comtois - Projet de résidentialisation et d'aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2013-4303	<i>Lyon 5° - Rives de Saône - Débouché de la passerelle du palais de justice - Reventilation d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)

Présidence de Monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 18 novembre 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 8 novembre 2013 en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner Monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Farih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Charles (pouvoir à Mme Baume), Gillet (pouvoir à M. Joly), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Vincent (pouvoir à M. Bocquet).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2013

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2013. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2013-4230 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 octobre 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2013-4230. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, je voulais simplement annoncer que le groupe s'abstiendra sur l'approbation des décisions du Bureau.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je sais que c'est difficile d'avoir des positions qui conviennent bien à tout le monde.

(Acte est donné, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon s'étant abstenu sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2013-4246 - développement économique - Attribution d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour son programme d'actions 2013 en faveur de la création d'activité dans le secteur alimentaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4246. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour son programme d'actions 2013 en faveur de la création d'activité dans le secteur alimentaire.

Cette SCIC a été créée en novembre 2012 à la suite d'une étude de faisabilité financée par des fonds européens et la Ville de Lyon, et ce afin de développer des activités autour du concept novateur de coopérative filière intégrée, sur le modèle des coopératives d'activité et d'emploi. Le GRAP intervient plus

particulièrement dans la filière alimentaire biologique locale, dans la transformation, la logistique et la distribution en demi-gros et détail.

15 projets coopératifs vont être ancrés sur le territoire grand lyonnais avec comme objectif la création d'emplois non délocalisables. C'est pour moi l'occasion de rappeler que nous avons mis en place un plan d'actions en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) avec quatre axes :

- le développement de l'entreprendre autrement, en lien avec Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, ce qui acte l'existence d'une économie plurielle ;

- la professionnalisation des acteurs de l'ESS et la structuration des multiples réseaux avec mise en place de pôles de compétence, ce qui demande une animation et une coordination importante du fait de la pluralité et de la diversité des acteurs ;

- connaître et faire connaître l'ESS avec un enjeu important de pont à bâtir entre l'ESS et l'économie conventionnelle ;

- soutenir des projets d'agglomération innovants socialement et économiquement.

L'enjeu est de repérer les projets innovants socialement grâce à un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion et évaluation. En effet, l'innovation sociale repose sur un modèle économique au service de besoins non satisfaits et de nouveaux usages. Elle favorise ainsi l'émergence d'activités générant de la création de valeur à la fois sociale et économique.

Depuis 2008, nous avons décliné concrètement ce plan d'actions. D'ailleurs, je tiens à rappeler que nous sommes en plein mois de l'ESS. Cependant, l'ESS et donc par ricochet l'innovation sociale doit devenir un véritable levier de création d'activité économique au service des territoires et des Grand Lyonnais, ce qui permettrait la cohésion sociale et la création d'emplois durables et non délocalisables. C'est l'enjeu du développement économique pour le prochain plan de mandat 2014-2020, bien que nous ayons déjà travaillé en ce sens.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai ensuite un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons tous voté ici le plan climat du Grand Lyon avec, à l'esprit, de travailler collectivement pour un territoire viable et convivial dans une démarche dite "post carbone". Cette logique intègre bien entendu la réponse à un de nos besoins essentiels : s'alimenter.

Se nourrir, c'est tout autant se poser la question de la préservation de nos ressources, entre autres l'eau, la terre, l'air, de nos paysages, de notre économie locale mais aussi de notre santé au travers de la question des entrants et des pesticides en particulier.

C'est pourquoi les écologistes n'ont cessé de soutenir, et depuis très longtemps, le développement des circuits courts en privilégiant les cultures en bio ou agro-écologie, offrant ainsi entre autres aux habitants une alimentation de saison locale et de qualité tout en assurant une qualité de conditions de travail, entre autres aux producteurs et transformateurs.

A noter qu'au niveau national, des réflexions sont menées et des propositions faites, croisant nos besoins, nos contraintes et les opportunités. Je pense en particulier au scénario "After 2050" qui intègre les tonnes équivalent pétrole, les flux d'import-export et l'autonomie alimentaire des élevages. Très concrètement, à l'horizon 2050, ce scénario propose un mix 50 % en biologique et 50 % en agriculture intégrée qui nourrirait la France et quelques voisins tout en préservant paysages, environnement, santé et emploi.

Alors, me direz-vous, au niveau local ? Le projet qui nous est proposé ce soir entre complètement dans cette logique et l'effet de levier de l'argent public pour ce projet sera réel pour ces entrepreneurs tout autant que pour les habitants du Grand Lyon et surtout du sud-ouest lyonnais, quel que soit leur actuel pouvoir d'achat.

Les écologistes proposent donc ce soir, en plus de voter ce rapport, que désormais plus aucune terre agricole ne soit mobilisée pour d'autres projets que de l'alimentaire -je fais référence ici au projet du Grand stade- et que ce débat global et essentiel sur la gouvernance alimentaire de notre territoire soit une priorité.

Je vous remercie pour votre écoute et nous votons ce rapport avec plaisir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2013-4247 - développement économique - Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société ENOVEO pour le programme de recherche et de développement BOREAL - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4248 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à la société BABOLAT pour son programme de recherche et développement (R&D) FELIPE - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4249 - développement économique - Pôle de compétitivité IMAGINOVE - Attribution d'une subvention à la société HIKOB pour son programme de recherche et développement (R&D) SMACS - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-4250 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société Sanofi Pasteur pour son programme de recherche et développement (R&D) CELLPAT - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4247 à 2013-4250. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable pour ces quatre rapports de soutien aux pôles de compétitivité. Si vous le permettez, je dirai quelques mots peut-être après l'intervention des groupes politiques.

En revanche, le dossier numéro 2013-4250 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le plan de financement prévisionnel de l'exposé des motifs, il y a lieu de lire, dans la colonne libellée "Montant projet (en €)" :

- dans la ligne afférente au partenaire Transgène : "541 025,22" au lieu de "522 553,50",

- dans la ligne afférente au partenaire LASIR : "298 566,00" au lieu de "895 021,98".

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Rassemblement démocrate et radical.

M. le Conseiller BRAILLARD : Monsieur le Président et chers collègues, les pôles de compétitivité visent à développer un environnement favorable au développement de l'emploi et des entreprises, particulièrement des PME, ainsi qu'à l'attractivité des territoires.

Et nous profitons de cette tribune pour rendre un hommage particulier et appuyé à la mobilisation et à l'efficacité des services du Grand Lyon pour accompagner ces entreprises innovantes et ces projets ainsi qu'à la politique qui a été décidée et suivie par Monsieur le Vice-Président Kimelfeld, à l'action du Grand Lyon et de ces dispositifs des pôles de compétitivité qui ont pour vocation non seulement la recherche mais aussi le développement de l'emploi territorial avec des PME innovantes.

D'ailleurs, selon un récent rapport de l'INSEE, l'augmentation des financements de recherche et de développement serait traduite par une augmentation d'emploi (+ 5,6 %) et, à ce jour, on totalise 137 000 emplois dans les entreprises qui participent aux 9 pôles de compétitivité sur Rhône-Alpes. Les deux tiers des entreprises qui constituent ces pôles sont des PME.

Il faut savoir qu'après une évaluation conduite en 2012, la nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité 2013-2018 a été lancée en janvier 2013. Elle vise à renforcer l'action des pôles en matière de valorisation économique des résultats de la recherche et développement. Cette nouvelle phase doit permettre aux pôles de compétitivité de devenir des usines à produits d'avenir et de renforcer, à partir de l'innovation, la croissance et l'emploi de leurs membres.

Le financement de l'Etat, malgré le budget contraint, est en augmentation et portera tant sur les projets recherche et développement collaboratifs du fonds unique interministériel estimé de cette politique que sur l'aide à la gouvernance des pôles, avec un soutien à hauteur de 450 M€ sur trois ans. Il est donc extrêmement important que le Grand Lyon poursuive son soutien à ces politiques.

Et, pour conclure, parmi les dossiers que nous passons ce soir, notamment le dossier de Biopôle sur le site de Gerland, doit-on rappeler à l'ensemble du Grand Lyon et des élus que Lyonbiopôle c'est à ce jour 134 projets recherche et développement collaboratifs, qui représentent un investissement global de 667 M€ pour lequel il y a eu 268 M€ d'aide publique avec 42 projets terminés, 62 brevets, 193 publications scientifiques, 287 communications scientifiques et la création de plus de 200 emplois avec plus d'une centaine de PME qui se sont agrégées à ce projet. C'est une politique ambitieuse que nous menons dans le Grand Lyon.

Le groupe Rassemblement démocrate et radical votera ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviens ce soir plus particulièrement sur le projet CELLPAT de Lyonbiopôle. C'est un beau projet. Il est nécessaire, il a pour objectif de développer des systèmes innovants de modélisation des procédés au sein des bio-réacteurs afin de contrôler en ligne la bio-production de molécules biologiques et particules virales. Ces outils permettront d'ajuster, en temps réel, les conditions optimum d'efficacité : la maîtrise de ces procédés nous permettra de maintenir la qualité, l'efficacité, la compétence, ce qui n'est pas de même contenu que la compétitivité dans ce domaine de la bio-production. Ce projet doit être mis en œuvre et réussir !

Mais, monsieur le Président, chers collègues, le montage financier ne nous convient pas et ne devrait pas convenir à notre collectivité. En effet, le montage financier proposé de ce projet collaboratif, qui figure dans notre délibération, nous montre que le Fonds unique interministériel finance Merial, Transgène et le labo de recherche, la Région, pour sa part, finançant la PME ; il reste au Grand Lyon, en fin de tour de table, de financer le grand groupe Sanofi Pasteur pour 266 000 €. Ce dernier sous-traitera la recherche à une petite start-up, Metabolys, qui n'a pas les capacités de porter l'ingénierie financière mais qui bénéficiera de 80 % du financement -donc tant mieux !- pour réaliser cette recherche en collaboration.

Je proposais, dans un premier mouvement, à notre précédente séance, des innovations en matière de soutien financier auprès des PME ou TPE, il y a là une nouvelle illustration de cette nécessité.

Cette délibération est pourtant révélatrice du vice profond qui sous-tend les pôles de compétitivité car sans conditions d'effet de levier auprès des grands groupes, ils permettent à ceux-ci -et c'est illustratif dans ce cas précis- de désengager de leur recherche-développement, de l'externaliser tout en restant en amont pour la maîtrise des résultats et la domination envers leurs filiales, sous-traitants et autres PME. Bref, les grands groupes sont gagnants sur tous les tableaux. Sanofi externalise sa recherche, ferme ou restructure ses centres et activités, supprime des centaines d'emplois en dégageant des marges maximum (8 milliards de profits régulièrement et malgré la crise de ces dernières années), augmente la rémunération des actionnaires bien au-delà d'une règle, prétendue vertueuse par les économistes bien en vue de 33 %, trouve le moyen de ne payer que 8 % d'impôts sur les sociétés en 2012 et touche le crédit d'impôt recherche pour 129,9 M€ l'an passé et, enfin, a un dialogue social pour le moins difficile à Toulouse, Montpellier et Marcy l'Etoile !

Mes chers collègues, dans ce cadre de financement public très important et récurrent au travers des pôles, la communauté scientifique et les instances publiques de santé comme les collectivités territoriales et l'Etat devraient, pour le moins, veiller à ce qu'aucun domaine de la santé publique ne soit laissé pour compte. Qu'en est-il des recherches pour les vaccins de seconde génération (rougeole, rubéole) et, dans quelque temps, qu'en sera-t-il des vaccins contre la grippe ?

En ces domaines, notre niveau thérapeutique performant et notre indépendance nécessitent non pas de concentrer nos moyens technologiques, humains et financiers sur quelques projets porteurs de rentabilité financière immédiate mais de voir à moyen et long termes, donc maintenir nos installations -comme Toulouse et Montpellier- et développer à Lyon le centre de recherche anti-infectieux -s'il se confirme oralement- dont l'autorisation d'engagement de dépenses n'est toujours pas signée... jusqu'à il y a une semaine !

En conséquence, pour l'intérêt du projet de la start-up sous-traitante comme du projet de recherche lui-même mais comme signal d'avertissement, notre groupe s'abstiendra.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Kimelfeld, vous voulez rajouter quelques mots ?

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques mots pour dire que, sur ce rapport, en particulier sur le soutien, nous avons examiné comme nous le faisons à chaque fois l'opportunité non pas de soutenir telle ou telle entreprise mais bien de mesurer l'opportunité et l'intérêt du projet. Et, sur ce projet, je crois qu'il n'y avait aucun doute sur l'opportunité scientifique, sur la transversalité du projet, sur l'intérêt d'accélérer la mise sur le marché d'un produit, sur l'intérêt thérapeutique mais aussi sur l'intérêt économique.

J'ai bien entendu l'inquiétude de financer Sanofi mais, comme nous l'avons dit en commission d'évaluation des pôles -et Rolland Jacquet y a fait allusion-, c'est un financement collectif Etat-Région-Grand Lyon et le fléchage n'est qu'une mécanique pour atteindre l'objectif qui est d'assurer le succès d'un projet collaboratif.

Je rajouterai que derrière l'apport à Sanofi, c'est 80 % de la subvention qui ensuite ruisselle -si on peut dire- sur un sous-traitant, Metabolys, qui est une PME incubée à Lyon, Crealys, EM Lyon qui, pour des raisons d'ingénierie, ne pouvait être éligible au soutien. C'est donc une opportunité formidable pour ces PME et c'est là le cœur même du pôle : la coopération entre les entreprises et non la compétition. Dans ce projet est associée aussi une autre PME locale, Cosmo Company.

Quelques mots aussi sur Sanofi : chacun connaît bien sûr la situation de tel ou tel site, et en particulier -vous l'avez évoqué- à Toulouse, mais chacun connaît aussi l'investissement de Sanofi sur notre territoire. La question qui est posée est : faut-il punir à plusieurs reprises les salariés de Sanofi, ceux qui sont touchés par les plans sociaux ou sur le territoire de Toulouse mais aussi ceux, dans notre agglomération, qui défendent cette entreprise et par là même notre territoire ? Faut-il aussi punir des salariés des PME qui, dans ce type de projet, sont aussi présents ? Je crois que la réponse est non parce que la bataille de l'emploi et la bataille de la compétitivité des entreprises méritent mieux que ces débats.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

Donc je mets aux voix d'abord les trois premiers dossiers : 2013-4247, 2013-4248 et 2013-4249.

Adoptés à l'unanimité.

Je mets aux voix le dossier n° 2013-4250 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; M. Claisse, Mmes Domenech Diana et Peytavin -pouvoir à M. Lebouhart (Communiste et intervention citoyenne) ; groupes Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Mme Besson et M. Charrier (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ; groupes Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste et intervention citoyenne (sauf M. Claisse, Mmes Domenech Diana et Peytavin -pouvoir à M. Lebouhart- qui ont voté pour) ; Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf Mme Besson et M. Charrier qui ont voté pour).

Adopté, M. Léonard n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4250.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-4252 - finances, institutions et ressources - Décision modificative des autorisations de programme globales et des crédits de paiement 2013 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4252. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. le Conseiller CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur : au sein du 2° paragraphe de la section "VI - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Mouvements intersections", il y a lieu de lire "chapitre 021" au lieu de "chapitre 020".

J'ai une demande de temps de parole du groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette décision modificative de fin d'année nous permet d'y voir un peu plus clair sur notre santé financière. Si certains travaux ont pu prendre du retard, les économies induites permettent d'avancer sur d'autres sujets. Nous sommes satisfaits par exemple de voir qu'il y aura des études complémentaires sur l'Anneau des sciences, projet essentiel pour notre territoire.

Je note tout de même, fait important de cette délibération, la forte hausse des recettes fiscales : + 9,7 M€ ! Attention bien sûr à ne pas trop ponctionner les entreprises qui font notre dynamisme, même si c'est bien sûr positif pour les finances du Grand Lyon, d'autant que je ne suis pas sûr que le Grand Lyon sorte vainqueur des débats budgétaires nationaux, que ce soit sur le gel des dotations ou surtout sur le renforcement de la péréquation.

L'Etat veut nous imposer une dépense supplémentaire alors qu'il ne réussit pas à calculer convenablement la dotation de compensation. C'est le sujet d'un contentieux entre le Grand Lyon et l'Etat. Il est regrettable que l'on en arrive à passer devant les juridictions pour cela. L'Etat a véritablement besoin d'une simplification, lui-même visiblement se perd dans les méandres des réglementations qu'il entend nous imposer.

Je note aussi que l'achat des titres de l'Agence France locale est reporté. Je sais quel a été l'engagement de l'exécutif communautaire dans ce dossier mais permettez-moi d'exprimer une pointe de regret, là encore du fait des lenteurs administratives et politiques : un beau projet va finalement voir le jour alors que nous en aurons moins besoin qu'au moment de son lancement.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Il va falloir qu'on s'occupe un peu des choses, monsieur Vincent.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CORAZZOL.

N° 2013-4255 - finances, institutions et ressources - Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon - Réhabilitation du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) et des voiries adjacentes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Sécheresse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4255. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, juste une intervention rapide pour dire qu'il est toujours surprenant que la collectivité s'engage pour des montants aussi importants à quatre mois d'une élection, sachant que les choses peuvent changer et que, dans quelques mois, vous pouvez ne plus être assis là où vous êtes et que les conditions de majorité peuvent changer.

L'engagement portant essentiellement sur des études dont nous aurons tous besoin, nous pourrions bien sûr voter cette délibération en considérant que ces études serviront à toutes celles et tous ceux qui auront en charge les affaires dans quatre mois et il sera grand temps, d'ici 2018-2020, de revoir les conditions de l'engagement de l'investissement de la collectivité, à hauteur de 42 M€ -je le rappelle-, même si les objectifs fixés par la mission à cet investissement recueillent bien sûr notre assentiment.

Il aurait été d'ailleurs utile, pour faire sauter le verrou de Perrache, de prolonger le métro, cela aurait été sans doute la meilleure façon de supprimer cet obstacle mais, dont acte, c'est trop tard, il faudra donc trouver d'autres voies.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous votez quoi ?

M. le Conseiller HAVARD : Pour.

M. LE PRÉSIDENT : Pour ? Super ! Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2013-4260 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4260. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Ce rapport concerne l'activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par la société ELVYA pour l'exercice 2012. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe GAEC.

Mme la Conseillère RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sera brève et concerne la situation actuelle du contrat de chaud et froid urbains suite à l'annulation du nouveau contrat par la justice.

Le groupe GAEC partage, monsieur le Président, votre agacement concernant les grands groupes qui vont systématiquement en justice quand un gros marché leur échappe et nous approuvons votre menace de retour en régie publique de tous ces contrats pour éviter ces contentieux et, nous ajoutons, pour servir au mieux la population...

M. LE PRÉSIDENT : On essaie de manier le chaud et le froid !

Mme la Conseillère RABATEL : Nous apprécions le chaud.

Nous rappelons, comme l'avait fortement souligné le Vice-Président Gérard Claisse lors du vote du nouveau contrat de délégation, que le contrat incriminé ne l'est pas sur le fond mais sur une erreur de forme. La question que nous posons aujourd'hui est de savoir : quelle stratégie le Grand Lyon va-t-il suivre ? Une relance totale du marché est-elle indispensable ? Le pourvoi en cassation est-il envisagé ?

Sur le fond de la gestion par la société Dalkia et sa filiale ELVYA présentée dans le rapport annuel 2012, le groupe GAEC note avec intérêt, une fois de plus, les analyses de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux). Le groupe GAEC souhaite vivement que les remarques faites par la CCSPL soient effectivement prises en compte et que l'on ne les retrouve plus une autre année, ce qui serait le signe le plus tangible de cette prise en compte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, la période électorale est propice aux dérives médiatiques et, pour notre part, concernant la situation juridique de ce contrat, nous considérons que, sur ce dossier, c'est l'intérêt des habitants concernés de Lyon, Villeurbanne et Bron qui doit être le seul critère de décision et pas les intérêts des grandes entreprises pour qui la guerre économique est le quotidien ni les polémiques politiciennes qui trouvent toujours des points d'accroche dans une procédure complexe mais masquent en fait les vraies questions politiques. Pour notre part, nous souhaitons insister sur trois points.

D'abord, sur la forme de ce rapport qui présente certes les données essentielles mais n'est pas d'une grande lisibilité pour permettre une vraie appropriation citoyenne des enjeux sous-jacents. Ainsi, la présentation de la production d'énergie en valeur absolue est nécessaire, notamment pour comprendre les évolutions budgétaires, mais il est tout aussi nécessaire d'en faire une présentation corrigée des variations saisonnières, d'une part, et corrigée des raccordements et désaccordements du réseau, d'autre part, afin de comprendre l'évolution de la maîtrise des consommations par les abonnés.

Ensuite, sur l'enjeu des tarifs de l'énergie -dont on entend toujours dire, comme si c'était naturel, qu'ils ne peuvent qu'augmenter-, je sais bien que les laudateurs du marché roi et de la concurrence libre et non faussée ne connaissent que le signal prix et les taxes pour peser sur les consommations. On

en connaît pourtant les limites et on ne peut que constater qu'il y a contradiction absolue entre la déréglementation des tarifs et la justice sociale. Le réseau de chaleur est de ce point de vue un outil pour un service public qui apporte à tous une énergie au même tarif, quel que soit l'impact des consommations individuelles sur la mixité et le prix. Nous souhaitons donc que ce type de rapport soit beaucoup plus précis pour nous aider à comprendre la réalité du prix payé par l'utilisateur final. Si le rapport évoque une augmentation faible du mégawattheure (1 %), on constate que les ventes augmentent en valeur de 28 % et en volume seulement de 18 %. Il y a donc sans doute besoin d'une analyse détaillant le chaud, le froid et la vapeur, expliquant la part de consommation et la part de l'abonnement.

Enfin, nous renouvelons notre alerte sur la situation de la mixité et des conditions économiques de son évolution dans les prochains contrats. On ne peut que se féliciter de la part des incinérateurs qui permet de dépasser les 50 % d'EnR et nous espérons que la situation va se normaliser rapidement à Rillieux la Pape.

J'en profite d'ailleurs pour demander que nous soyons informés des causes détaillées car, si encore une fois les conditions d'exploitation et de maintenance devaient être mises en cause, il faudrait en tirer des conclusions fortes pour l'avenir, sachant que nous avons la démonstration sur ce dossier de la capacité technique et économique du service public.

L'incinération est utile au réseau de chaleur, elle est tout aussi nécessaire pour valoriser des déchets que nous ne considérons pas, pour notre part, comme illégitimes. Nous ne partageons pas les discours sur une société sans déchets et, au contraire, nous considérons qu'une des premières choses qui fait la ville, c'est l'organisation collective des circuits de consommation sur tout le cycle de vie des marchandises.

Ceci dit, la part de l'incinération ne peut bien sûr garantir les 50 % d'EnR à long terme dans le cadre d'une extension du réseau. C'est pourquoi nous avons validé dans le contrat futur d'importants investissements en biomasse. Cependant, nous constatons que pour 45 mégawatts prévus pour le bois, nous prévoyons 114 mégawatts pour le gaz (près de trois fois plus). La raison est simple et connue : en l'état actuel des techniques, de la filière bois-énergie et du marché du gaz, le bois reste plus coûteux et plus risqué. Il manque toujours une politique nationale forte pour, d'une part, développer un service public de la filière bois-énergie dans le cadre d'une filière bois plus large et, d'autre part, privilégier fortement les investissements bois sur les investissements gaz.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Une intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller BUFFET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté, M. Barthélémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2013-4261 - proximité et environnement - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Direction de l'eau -

N° 2013-4262 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Ferraro a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4261 et 2013-4162. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Monsieur le Président, ce premier rapport concerne le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Le deuxième rapport concerne l'activité de production et de distribution d'eau déléguée aux sociétés Veolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - exercice 2012. Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Mesdames et messieurs, je vais peut-être dire quelques mots, en dehors du rapport, sur les décisions que nous allons vous suggérer dans la séance du 13 janvier.

Vous saviez, les uns les autres, que nous avons lancé une DSP eau et qu'un groupe de travail avait été chargé de rédiger le cahier des charges ; il était composé des trois Vice-Présidents spécialement concernés par les problèmes de l'eau, à savoir Michèle Pédrini, Gérard Claisse et Jean Paul Colin. Nous avons décidé -ce qui à mon avis d'ailleurs devra être poursuivi sur toutes les autres problématiques dans l'avenir- qu'une commission politique représentant l'ensemble des groupes serait associée depuis le début à l'ensemble des travaux, en particulier à l'élaboration du cahier des charges ; elle était composée de Guy Corazzol, Paul Coste, Eric Desbos, Yves Fournel, Bruno Gignoux, Rolland Jacquet, Michel Reppelin, Max Vincent et Nicole Bargoin.

Lorsque nous avons lancé cette délégation de service public, nous nous donnions en fait les objectifs suivants :

- le premier objectif était de faire baisser le prix de l'eau ; nous avons fixé au moins 20 % ;
- nous avons souhaité ensuite pouvoir améliorer le réseau existant, en particulier en évitant les fuites, de manière à avoir un rendement de 85 % à l'horizon 2016 ;
- le troisième objectif était de préparer l'avenir et, en particulier, de veiller à la ressource en eau du Grand Lyon, d'une part, avec un certain nombre de travaux sur les champs captants de Crépieux-Charmy et, d'autre part, en essayant d'explorer de nouvelles possibilités de ressources en eau ; vous savez que c'est ce que nous faisons par exemple avec Quincieux ;
- le quatrième point était de constituer une autorité organisatrice plus forte de manière à pouvoir mieux contrôler le délégataire et c'est ce que nous sommes en train de faire : nous allons passer d'un service qui comprenait huit personnes à un service qui va comprendre vingt personnes.

De plus, vous savez que, dans l'analyse que nous faisons du passé, nous avons dit que le taux de marge pour les entreprises était à peu près contrôlé et donc nous souhaitions avoir le taux de marge pour l'entreprise le plus bas : nous avons indiqué des objectifs à 5 % pour le taux de marge.

A partir de ces objectifs-là, nous avons trois concurrents qui étaient la Lyonnaise des eaux, Veolia et Assor et, ce matin, les services ont fait part au petit groupe constitué des trois Vice-Présidents et des représentants des groupes politiques de l'analyse qu'ils faisaient des offres.

Les offres ont été évaluées sur quatre critères, qui ont chacun été notés : le premier critère était celui des conditions financières, conditions plus larges que simplement le prix de l'eau -même si le prix de l'eau était un élément important-, le deuxième était les conditions techniques, tout ce qui concernait justement l'entretien et le contrôle du réseau, le troisième était la qualité du service pour l'utilisateur et le quatrième critère était la qualité environnementale et sociale.

Sur ces quatre critères-là, c'est la société Veolia qui était la mieux classée, ce qui fait qu'au total du classement, elle était également la mieux classée. Donc, ce matin, nous avons décidé, puisque le candidat pressenti pour la mise au point du contrat va avoir encore un travail avec les services de manière à pouvoir vous présenter une délibération au Conseil de communauté du 13 janvier 2014, pour qu'il n'y ait pas des interprétations diverses et variées, d'avertir l'ensemble du Conseil avant même les nouvelles rencontres entre les services et la société pressentie. Voilà.

Donc on revient au sujet mais chacun peut aborder ce qu'il veut dans son intervention et donc la parole est au groupe GAEC. Je signale tout de même que c'est une révolution que nous venons de faire puisque nous passons d'un contrat de très très longue durée à un contrat d'une durée plus courte.

J'oubliais de dire un point important : vous saviez que nous avons deux possibilités : la proposition était faite pour un contrat de huit ans et il y avait une possibilité de variante pour passer à dix ans. Pour passer à dix ans, il fallait que l'amélioration financière soit de plus de 5 % et aucun candidat n'a fait une offre qui permette d'aller au-delà ou qui atteigne les 5 %, donc nous avons retenu huit ans. Si vous voulez, c'est une petite révolution de passer de contrats de durée extrêmement longue à des contrats de huit ans aujourd'hui, ce qui nous permet de regarder les choses de près, avec une autorité organisatrice de l'eau renforcée et avec une évaluation périodique qui sera plus facile que par le passé.

Je donne la parole au groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, à l'évidence, les informations que nous venons d'avoir ce soir mais aussi ce matin au groupe de travail dont vous avez parlé, sur le futur marché, prennent le pas sur le contenu du rapport annuel 2012.

Il est grand temps que ce marché s'achève malgré les renégociations qui sont intervenues et ont permis de maîtriser un peu plus le prix pour l'utilisateur et l'entretien du patrimoine. Il ne serait plus envisageable aujourd'hui de passer un marché de quarante ans, aussi léonin dans ses clauses et aussi généreux pour les marges des entreprises titulaires, près de 12 % aujourd'hui, malgré les renégociations partielles.

Je voudrais souligner le travail des services et du groupe de travail qui ont permis, pour la première fois, une transparence totale -et c'était indispensable-, tout en respectant bien sûr la confidentialité de la procédure des marchés.

Le résultat des négociations qui sera soumis au vote en janvier est complètement conforme aux délibérations et au nouveau cahier des charges qui en était issu, sur des questions aussi importantes que le prix, l'entretien du patrimoine, la télé-relève, la limitation des marges à moins de 5 %, un meilleur rendement avec la recherche des fuites, etc. Parallèlement, l'autorité organisatrice -c'est très important- monte en charge pour enfin maîtriser réellement cette gestion.

Donc nous apprécions ce résultat conforme aux engagements pris, avec une limitation à huit ans du futur contrat et nous en donnons acte.

Je rappellerai simplement que notre groupe est favorable à un retour en régie et a regretté que les conditions politiques et techniques ne l'aient pas permis dès 2015. Nous demandons qu'une décision de retour en régie soit étudiée et envisagée avant la fin du prochain mandat pour l'échéance du futur contrat, étant donné qu'il n'y aurait plus alors d'obstacle technique.

Nous souhaiterions aussi que cette démarche, dont vous avez souligné le caractère positif, soit effectivement élargie à d'autres dossiers importants.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, nos remarques sur ce rapport mais surtout sur les annonces faites aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, je me concentrerai pour ma part sur le rapport 2012, en disant évidemment quelques mots à la fin sur ce que vous venez de nous dire, mais l'objet de la délibération, c'est le rapport 2012.

Sur l'assainissement, nous notons que nous avons toujours de bons résultats de notre service public de l'assainissement en régie, sauf dans la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or, dont les travaux prévus n'ont pu être réalisés pour des raisons peu convaincantes. Il est donc urgent de mettre cette station aux normes.

Sur les autres stations, même si les rejets dans le milieu naturel sont conformes à la réglementation, nous nous étonnons de fortes disparités de rendement selon les stations sur certains polluants : le méthane ou le phosphore, par exemple, qui a un rendement de moins de 50 % dans les grosses stations alors que les plus petites atteignent plus de 80 %. Nous devons donc progresser sur ce point.

Le suivi des rejets non conformes arrivant dans nos réseaux ou à l'entrée d'une station est un autre point de préoccupation. Le rapport indique qu'il y a eu 142 rejets non conformes en 2012 (un peu plus qu'en 2011 : 139), que 37 responsables de rejets non conformes ont été identifiés, avec qui des actions correctives ou préventives ont été engagées, mais on a toujours des dossiers récurrents : 5 en 2011, 6 en 2012. Nous sommes surpris qu'on retrouve encore des pollueurs identifiés l'année précédente ; les actions correctives ont-elles été bien engagées ?

Sur le service public de l'eau, parmi les points positifs du rapport, notons, outre la bonne qualité de l'eau, une stabilité de la consommation alors que le nombre d'abonnés a, lui, augmenté. C'est le signe, espérons-le, d'un souci d'économie d'eau par les abonnés et de quelques efforts sur la chasse aux fuites.

En revanche, nous avons plusieurs points d'insatisfaction.

D'abord, nous notons que les études engagées il y a deux ans pour estimer les volumes d'eau de bouches de lavage et de bornes incendie ont donné les premiers résultats qui amènent à 1 500 000 mètres cubes -ce qui assez loin du forfait de 7 000 000 facturé par les délégataires et qui, du coup, doit faire chuter le rendement- mais nous regrettons que les résultats définitifs, qui auraient dû être produits fin 2013, soient encore attendus pour début 2014.

Ensuite, concernant les travaux d'entretien et de renouvellement du réseau, le montant des investissements réalisés en 2012 est de 27 M€ sur le réseau, 10 M€ par la collectivité, 17 M€ par

les fermiers. C'est un volume important, légèrement supérieur à celui de 2011, certes, mais quand on analyse en détail les sommes investies, on constate que, pour les fermiers, même si les dépenses d'équipement et de branchement ont augmenté, notamment sans doute du fait de la hausse des abonnés, en revanche les dépenses sur les canalisations ont baissé : 4,7 M€ en 2012 contre 4,9 M€ en 2011 et, en particulier, la Lyonnaise des eaux n'a pas rempli ses obligations de renouvellement : elle a investi 1,1 M€ au lieu de 1,4 M€, soit 342 000 € de moins que prévu.

Pourtant, le renouvellement des canalisations est un enjeu énorme pour notre réseau, compte tenu des pertes importantes toujours enregistrées. Rappelons que notre réseau perd au bas mot 18 millions de mètres cubes d'eau par an. Le rendement global est annoncé pour 82 % mais, avec la nouvelle estimation des bouches de lavage, il semblerait que le véritable rendement soit plutôt de 78 %, et si on s'en tient au chiffre 2012, deux réseaux ont vu leur rendement baisser : légèrement pour celui de la Lyonnaise des eaux mais gravement pour celui de la SE2G qui passe de 78 à 64 %, ce qui est tout à fait inacceptable, même si là aussi les volumes en jeu sont moins importants dans les autres réseaux. A noter que, sur le réseau de Veolia, il y aurait une certaine stabilité de 2011 à 2012 mais, avec la remarque sur les bouches de lavage, évidemment, c'est sans doute beaucoup moins que les 83 % annoncés.

Faut-il rappeler que l'objectif de rendement pour notre futur service public de l'eau est de 85 % d'ici 2016. Cela va sans doute être difficile, au vu des chiffres actuels. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que les trois fermiers, pourtant tous candidats à la prochaine délégation de service public, n'ont pas fait montre d'un investissement maximum pour réduire les pertes. D'une part, le contrat qui nous lie à eux n'était pas suffisamment exigeant mais, d'autre part, combien même les contrats ont des exigences, celles-ci ne sont pas respectées. On l'a vu pour la Lyonnaise, nous espérons que des pénalités seront appliquées sur ce manquement.

Enfin, sur les résultats des délégataires, pour Veolia, la baisse apparente des résultats est due à un changement de méthode comptable mais, dans la réalité, les marges restent importantes : + 10 % pour Veolia, + 11 % pour la Lyonnaise, avec des profits annuels de 12 M€ sur l'ensemble du contrat. Et quand bien même le prochain contrat serait moins juteux, comme vous nous l'avez rappelé, nous réaffirmons qu'au lieu de payer des bénéficiaires à des multinationales, notre collectivité doit faire le choix du retour en régie, ce serait autant de millions réinvestis dans un meilleur entretien du réseau et dans un juste prix pour l'utilisateur.

Après le récent incendie de l'usine d'incinération de Rillieux la Pape exploitée en délégation de service public par un exploitant avec qui nous avons eu beaucoup de différends alors que l'usine de Gerland exploitée en régie fonctionne très bien, le choix de la régie pour le service de l'eau potable n'est que plus évident, sans parler des déboires de l'attribution de la DSP du chauffage urbain.

Alors, nous espérons que la nouvelle DSP de l'eau, qui sera attribuée sans surprise à Veolia comme vous venez de nous l'annoncer, se passera mieux, notamment avec ce comité de suivi politique de l'autorité organisatrice de l'eau.

Pourtant, monsieur le Président, nous restons convaincus qu'en refusant le retour en régie et bien que vous nous annonciez une petite révolution, vous ratez là un tournant historique pour notre politique de l'eau.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cela veut dire quoi "sans surprise", madame Vessiller ?

Mme la Conseillère VESSILLER : Cela veut dire qu'il y a effectivement quelques semaines, nous étions à peu près sûrs que Veolia serait retenue. Votre décision est donc sans surprise.

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Apportez un peu des preuves de ce que vous avancez ! Je sais que l'on peut faire campagne sur le thème "corrompu" par exemple mais apportez un peu des preuves !

Mme la Conseillère VESSILLER : Je n'ai pas à apporter des preuves. Nous avons simplement dit, il y a quelques semaines, que ce serait Veolia sans surprise. Je vois que vous annoncez Veolia sans surprise, donc c'est tout ! Dans cette agglomération, nous avons souvent constaté qu'on reconduit les sortants. C'est tout, je n'en dis pas plus.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller JOLY : Monsieur le Président, chers collègues, juste une brève explication de vote.

Vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur la question de l'eau à Marcy l'Etoile, commune qui n'est pas desservie par le Grand Lyon mais par un syndicat extérieur. Compte tenu de la dureté excessive de l'eau, les usagers paient bien trop cher un service qui finit par être nuisible aux équipements ménagers. Je sais que cette position n'est pas partagée par les services du Grand Lyon mais elle est constatée chaque jour par les habitants de la commune et il serait temps d'y remédier. Malheureusement, les demandes répétées de la Commune n'ont toujours pas été prises en compte par le Grand Lyon.

Vous comprendrez donc pourquoi je ne prendrai pas part à ce vote, à titre personnel. Je précise qu'en ce qui concerne l'assainissement, nous n'avons aucune remarque désagréable à faire.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller PLAZZI : Nous allons changer un petit peu notre intervention au regard de l'information que vous venez de donner et nous prenons acte de cette information très importante. Nous nous félicitons, malgré quelques restrictions peut-être à dire, de ce qui vient d'être annoncé.

D'abord, les objectifs que vous aviez fixés et que s'étaient fixés les groupes politiques de suivi sont atteints mais je vais vous dire pourquoi, pour nous, ils ne sont pas tout à fait atteints. On se félicite de ce travail qui a été réalisé, on se félicite aussi de l'apport très important de nos services parce qu'il faut voir aussi que les services ont joué un rôle très très important, ils se sont impliqués. On peut dire que, avec un débat qui était très fort, au moment où il est venu dans cet hémicycle, l'eau a continué à couler, elle continuera de couler, il faut le dire mais on va alimenter pour qu'elle coule bien et qu'elle apporte aux usagers tout le bien dont ils ont besoin et aussi qu'elle ne soit pas trop chère.

On souhaiterait aussi que cette façon de travailler soit généralisée aux autres grands dossiers qui vont être présentés et qui ne manqueront pas.

Mais, comme nous ne sommes pas Thomas ni Saint, on verra la délibération en janvier. C'est dans la délibération de janvier que nous acterons, que nous préciserons d'une manière beaucoup plus importante.

Cela dit, la réflexion est bonne. Nous avons engagé ce que nous souhaitons : l'autorité organisatrice. Nous avons engagé presque la mixité fonctionnelle telle que nous l'avions souhaité. Alors, dans un deuxième temps ou dans un temps relativement proche, la puissance publique reprendra peut-être la main sur la gestion de l'eau dans son ensemble. C'est ce que nous souhaitons pour le futur.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller BUFFET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président DARNE : Monsieur le Président, je conclurai seulement sur le nouveau contrat mais j'aimerais me consacrer d'abord un peu aux deux rapports, en commençant d'abord par l'assainissement.

L'assainissement est souvent négligé, on considère que c'est un service public qui va de soi. Or, c'est un service difficile à réaliser. La direction de l'assainissement m'a invité à visiter les travaux dans un collecteur assez grand à Villeurbanne. Les conditions de travail des différents collaborateurs, la maintenance assurée, une qualité de l'eau, c'est un travail qui mérite notre attention et notre visite. Pour le prochain mandat, j'ai même envie d'inciter la direction à faire visiter davantage aux élus les équipements, les travaux que l'on réalise dans des endroits que l'on ne voit pas parce que passer sur la surface d'une rue ce n'est pas voir ce qu'il se passe en dessous. Je vous assure que les conditions de travail sont difficiles et que cela mérite notre attention.

Or, ce service est en régie directe, régie directe ne veut d'ailleurs pas dire que l'on ne fait pas travailler d'autres entreprises -parce qu'on oppose parfois de façon excessive une fonction à une autre- ; on a besoin d'entreprises spécialistes dans les différents domaines et l'assainissement, qui est en régie directe, fait bien sûr appel à des entreprises.

Les travaux réalisés sont très significatifs. Les stations d'épuration -cela a été évoqué- permettent aujourd'hui des rejets de bien meilleure qualité que ce qui était antérieurement, même s'il reste quatre stations d'épuration à améliorer. Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'il s'étonnait pour la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or et qu'il ne comprenait pas. Je vous assure qu'il y a eu de réelles difficultés sur ce dossier -j'ai eu l'occasion de voir les rapports et d'entendre les chefs de projets-, de réelles difficultés géologiques d'ailleurs ; avec le terrain, les talus qui glissent, etc., les travaux de sol ne sont pas si évidents que cela. Il y a un surcoût, un dépassement auquel on fait face mais des investissements très significatifs.

Aujourd'hui, quand on prend le total des investissements qui sont réalisés, on voit que ce sont des sommes significatives c'est 52 M€ que l'on consacre rien que pour l'assainissement. A ces montants-là, quand on y ajoute les dépenses que l'on consacre à l'eau directement pour nous, sans parler de nos fermiers, on se rend compte que c'est en moyenne 60 € ; il faut que nos habitants le sachent, ce sont 60 € sur leur facture qui sont consacrés en réalité à des travaux d'investissement, ce qui est loin d'être négligeable.

Cela ne veut pas dire que tout est simple parce qu'il y a beaucoup d'améliorations. Je pense, par exemple, que l'on devrait travailler davantage avec les habitants pour savoir ce que l'on jette dans les égouts. Il me semble qu'il y a des causes de pollution aussi que les politiques d'éducation permettraient d'améliorer de façon significative. En tout cas, je veux dire que, dans ce plan de mandat, l'amélioration a été assez significative, d'autant qu'il y a eu des travaux, par exemple, de contrôle des assainissements non collectifs qui donnent des résultats, qui sont de nouvelles réglementations et qui nous permettent d'avoir des politiques de développement durable en profondeur -c'est le cas de le dire- et pas simplement du discours.

C'est vrai qu'il y a le point négatif, c'est sans doute une détérioration du rendement pour certains de nos fermiers mais, à l'inverse, on voit des résultats très significatifs sur la diminution de la consommation d'eau au total : alors que notre population augmente de façon significative, au total, les volumes d'eau produits diminuent. Là aussi, en matière d'éducation, de gestion des ressources naturelles, on doit voir un bon résultat.

Sur la question de la gestion -ce qui me permet de faire le point avec les annonces que vient de faire Gérard Collomb-, je souligne que les rapports montrent un taux de rentabilité qui reste bon, même si pour Veolia les problèmes exceptionnels de comptabilité font que l'affichage est moindre. On s'aperçoit que pour les trois groupes qui interviennent -en dehors du Sieva qui intervient sur Lissieu, sur La Tour de Salvagny, je n'oublie pas ces particularités-, au total, il y a une rentabilité qui reste bonne et donc la diminution de prix annoncée de 23 % va nous permettre d'avoir des choses raisonnables et, au-delà du mode de gestion, d'avoir des conditions d'exploitation, de distribution, de sécurité et de coûts -de sécurité parce que nous devenons autorité organisatrice de plein exercice et de coûts pour les habitants- qui sont en nette amélioration.

Donc, au total et au-delà de l'entreprise qui est choisie, il me semble que le contrat nouveau met fin à un contrat que nous avons dénoncé sur beaucoup de bancs ici depuis l'origine et donne de nouvelles conditions. Est-ce que cela nous permettra, dans quelques années, de passer en régie directe, je le souhaite à titre personnel parce que, là encore, l'assainissement montre qu'on peut avoir des gestions en régie directe de bonne qualité.

Voilà, monsieur le Président, en conclusion, je voudrais saluer les travaux de la commission consultative des services publics locaux qui élabore un rapport, qui est joint d'ailleurs à celui que nous votons, avec des observations pertinentes, globalement de soutien à ce qui est fait ici mais en soulignant quelques points d'amélioration. Et je voudrais encore saluer les représentants de ces organes consultatifs, souvent des associations d'individus, qui contribuent à ce que nous exerçons notre surveillance dans ce grand domaine de l'eau et de l'assainissement.

J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Buna, vous souhaitez rajouter un mot ?

M. le Vice-Président BUNA : Oui, quelques mots. Moi, je n'ai pas suivi le processus mais j'ai entendu les débats que nous avons eus ici même sur la privatisation, déprivatisation et remunicipalisation. Ces débats, je les comprends, je les entends et il me semble qu'ils sont parfaitement de bon aloi.

Quand on dit : "Nous avons eu l'impression que...", que quoi ? Il faut préciser : soit nous avons eu l'impression que les dés étaient pipés, dans une formule qui serait "sortez les sortants,

quels qu'ils soient, ne prenons pas ceux qui sont les meilleurs et les plus performants", soit cela peut vouloir dire également qu'on ne partage pas l'analyse qui était faite autour des quatre critères qui avaient été définis dans le cahier des charges et, dans ce cas-là, je m'interroge parce que j'avais cru comprendre que tous les groupes étaient représentés dans le travail sur l'analyse de l'offre et j'aimerais savoir si le représentant des Verts dans la commission partage les impressions de Béatrice Vessiller ou, au contraire, est-ce qu'il maintient les propos positifs qu'il a tenus quant au cadre dans lequel cet exercice a été mené ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coste.

M. le Conseiller COSTE : Il n'y a évidemment aucun problème particulier sur la façon dont cela nous a été présenté, on prend les choses comme elles sont mais ce qui s'est passé avant, après, autour, on ne peut évidemment pas le savoir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Moi je veux remercier les services qui ont fait un travail assez considérable, dire qu'avec le résultat, nous étions jusqu'à présent classés en seizième position sur le prix de l'eau parmi les villes, les services me disent que nous allons passer autour de la cinquième ou sixième position parmi les villes les moins chères pour ce qui concerne celles et ceux qui comptent, c'est-à-dire les usagers, les habitants de nos villes et donc je pense que, pour eux, c'est une très bonne nouvelle.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés, MM. Barthélémy (Objectif Lyon Métapolis) et Joly (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CGDL-UDI-) n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2013-4266 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4266. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne l'activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai des interventions du groupe GAEC.

M. le Conseiller TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, concernant ce rapport sur l'usine Valorly, il y a, d'une part, ce qu'il est possible de dire sur l'exercice 2012 au vu du rapport fourni et, d'autre part, évidemment, les conséquences de l'incendie qui vient de frapper l'usine et qui risquent de changer la donne.

Sur l'exercice 2012 proprement dit et avec en mémoire la longue dégradation des années précédentes sur la disponibilité des deux lignes de l'usine, on a tout d'abord envie de dire : "Enfin, des progrès ! Enfin, de gros entretiens ont pu être réalisés ; ils ont permis une augmentation sensible de la production thermique, une augmentation des tonnages pris en charge, une

augmentation du taux de disponibilité des incinérateurs, même si on en reste à 82 %. Enfin aussi, après un très long arrêt, la production électrique a pu redémarrer après la réparation de la turbine fin 2011. Ces améliorations, il faut le souligner, n'ont été possibles que parce que les services du Grand Lyon ont été en capacité de mettre en place un contrôle renforcé.

Par contre, nous ne pouvons qu'être inquiets devant les dépassements constatés des seuils de certains rejets, en particulier les dioxines. Et c'est notamment sur ce point que les inquiétudes sur les conséquences de l'incendie se focalisent : la reprise rapide de l'activité se fait-elle sans conséquences sur les rejets ? Au-delà des questions sur la situation conjoncturelle présente, la durée de vie programmée de cette installation peut-elle être considérée comme inchangée ?

Enfin, nous voulions souligner une autre interrogation : la Préfecture a normalement en charge de convoquer régulièrement, sur ce type d'installation, un comité local d'information et de suivi, avec notamment des représentants élus des communes limitrophes, des représentants associatifs. Pourtant, aucune réunion n'a été convoquée en 2012 ni en 2013 jusqu'à aujourd'hui. Il y a là une anomalie clairement préjudiciable.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. C'est l'Etat qui doit convoquer cette commission.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, en cette semaine européenne de la réduction des déchets et pour ne pas répéter ce que vient de dire mon collègue Alain Touléron, j'aurais préféré intervenir simplement sur ce rapport annuel d'activités mais il se trouve que l'incident de la semaine dernière nous invite à tenir d'autres propos ici.

Les élus locaux et les riverains doivent être précisément informés de l'origine de l'incident et surtout des suites données, notamment en termes de suivi de la qualité de l'air. C'est pourquoi, comme nous l'avons indiqué la semaine dernière dans un communiqué de presse, il nous semble essentiel, bien qu'effectivement ce soit bien la Préfecture qui convoque un comité local d'information et de suivi (CLIS), que la Communauté urbaine indique aussi à la Préfecture que le droit à l'information doit être respecté. A noter qu'Air Rhône-Alpes a dû faire des mesures jusque dans l'Ain et il faudrait verser ces analyses de qualité de l'air au plus grand nombre.

Deuxième point, il faut assurer la continuité de service en termes de fournitures de chaleur et aussi et surtout désormais, puisqu'il y a défaillance de l'opérateur parfois, penser plus globalement, à savoir anticiper les risques. Les écologistes notent que les habitations concernées comptent aussi des copropriétés qui ne sont pas isolées. Notre plan climat intègre ces questions et ces enjeux d'isolation, la lutte contre la précarité énergétique ; peut-être pourrions-nous faire un effort pour ce secteur-là de la ville nouvelle.

Troisième point, il conviendrait d'acter collectivement ici que la gestion et la maintenance de telles infrastructures -je parle de l'usine d'incinération- sont beaucoup plus satisfaisantes sur tous les plans lorsque c'est réalisé en régie ; c'est le cas de l'usine de Gerland. Par conséquent, les futures infrastructures doivent être portées par notre collectivité ; c'est ce qu'indiquait notre collègue du groupe Communiste et intervention citoyenne tout à l'heure.

Quatrième point, il nous faut intégrer la question de la gestion de nos déchets dans une vision globale, y compris économique, de notre territoire et ne pas faire fi des risques entre autres liés aux résidus d'incinération. Je fais écho aussi aux mâchefers, sur lesquels nous sommes régulièrement intervenus. A ce titre, les autres rapports de ce soir -et donc cela retire deux interventions, monsieur le Président-, relatifs à l'étude sur la ressourcerie de Tassin la Demi Lune ou encore aux contrats de filières classiques avec Paprec, entre autres, sont positifs et nous les voterons avec plaisir. Dans quelques semaines s'ouvrira la conférence nationale sur l'économie circulaire à Marseille ; il est essentiel que la Communauté urbaine de Lyon, dans la dynamique de son plan climat, intègre ce principe-là.

Dernier point -et j'en terminerai là-, cet incident pointe notre vulnérabilité sur cette question énergétique. La transition portée et proposée par les écologistes n'est pas un caprice ou un dogme anti-productiviste mais une urgence pour tous. Il faut vraiment la porter et la mettre en œuvre. Isolons, continuons la logique biogaz initiée avec le projet Gaya Indeed, accompagnons toutes les initiatives pour que notre territoire produise plus d'énergie qu'il n'en consomme et ne prenne aucun risque et favorise l'emploi local !

Nous voterons favorablement les rapports qui suivent relatifs aux déchets et nous vous invitons, monsieur le Président, à solliciter la Préfecture pour cette réunion de CLIS.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller PLAZZI : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes là dans le cadre d'un contrat de concession qui concerne l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape : la construction, l'exploitation et le renouvellement, l'entretien des ouvrages réalisés sont en fait confiés à la société Valorly ; ce contrat expire fin juin 2019.

Ce site traite 2 500 tonnes de déchets du nord de l'agglomération par semaine et, pour le chauffage urbain, quelque 8 000 logements de Rillieux la Pape sont concernés par la bonne activité de cet incinérateur. C'est dire combien nous devons être attentifs à son bon fonctionnement, à des garanties de sécurité et de respect de l'environnement que doit satisfaire le concédant.

Une fois de plus, ces contrats longs, comme ceux de la gestion de l'eau, nous imposent une attention particulière. Et pourquoi pas, à la fin de ces contrats, une reprise en main par la puissance publique, c'est-à-dire le Grand Lyon ? Pourrions-nous nous inspirer, pour la future gestion de ce site, de ce que nous avons entrepris pour la gestion de l'eau ?

L'incendie qui s'est déclaré mercredi 13 novembre doit rendre notre vigilance encore plus grande. Je tiens surtout à saluer l'efficacité des services de sécurité incendie, de tous les pompiers qui ont œuvré en l'espace de deux heures et sont venus à bout du feu ; aucune victime n'est à déplorer grâce à leur savoir-faire et leur professionnalisme.

La CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) a fait, au cours de sa séance plénière, des observations à prendre en compte : persévérer dans le contrôle renforcé de la part du Grand Lyon, faire aboutir les négociations en cours pour réaliser les investissements nécessaires, être attentif au seuil des rejets autorisés dans l'atmosphère, préserver la sécurité des populations avoisinantes.

Avec toutes ces remarques, monsieur le Président, notre groupe approuvera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, chers collègues, il est assez instructif de lire le rapport annuel de Valorly qui commence par ces termes : "Dans un objectif d'actualisation des modes de fonctionnement, le Grand Lyon et Valorly ont discuté des améliorations contractuelles à apporter : fiabilisation technique des installations, ajustement financier et mise en place des comités de pilotage. Les échanges se poursuivent sur 2013 pour aboutir à la rédaction d'un avenant".

C'est sûr que parler de fiabilisation technique des installations après ce qui s'est passé la semaine dernière est un peu facile de notre part mais il n'en demeure pas moins que les investissements portés par le délégataire sur ce site semblaient s'effectuer à un rythme insuffisant ; c'est la CCSPL qui le dit. De plus, l'allure des lignes de l'installation reste inférieure à celle observée ces dernières années ; le programme de travaux pour 2013 devrait permettre de retrouver une activité normale. Au final, il semble que le fonctionnement de ce site soit compliqué car nous entendons parler souvent dans des termes négatifs : pollution au dioxyde, dysfonctionnement des installations donc l'incendie de la semaine dernière. Aurons-nous d'ici 2019 une usine fonctionnant normalement ?

En lien avec ce rapport, permettez-moi de glisser un mot sur le financement actuel des déchets : le Grand Lyon perçoit une TEOM toujours plus en décalage avec le coût réel du service, au point qu'une "cagnotte" d'environ 150 M€ se serait constituée entre 2007 et 2013. Il nous a déjà été répondu qu'il fallait être prévoyant et que des travaux lourds devraient être faits dans les prochaines années dans les usines de traitement des déchets, soit ! Mais aujourd'hui, en 2013, comment expliquer à la population que l'on perçoit trop de taxes pour assurer le service public de collecte et de traitement des déchets et, parallèlement, ne pas disposer d'installations parfaitement opérationnelles et qui fonctionnent durablement à 100 % ?

De plus, devons-nous constituer des réserves de précaution pour financer des investissements du quotidien et sommes-nous dans notre bon droit ? Si votre réponse est oui, il faudrait alors faire la même chose pour tous les investissements que nous portons, qu'ils soient en lien avec les déchets ou non. Pourquoi n'avons-nous pas constitué une réserve pour la rénovation lourde de Perrache ? Avons-nous fait des réserves pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse, dont tout le monde savait depuis quinze ans qu'il fallait le rénover ? Non !

La Cour des comptes ayant émis des recommandations afin que la TEOM corresponde au coût de la collecte, il n'est pas normal que la situation perdure, à moins que l'on passe outre les avis de la Cour des comptes, ce qui est malheureusement la tendance actuelle de nos dirigeants nationaux. Et votre silence sur le sujet entretient le mystère. Soyez certain que vos réponses de ce soir seront étudiées avec beaucoup d'attention !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, merci. Je vais profiter de cette occasion pour donner le maximum d'informations sur l'incendie qui a eu lieu le mardi 12 novembre sur le dispositif de traitement des fumées de la ligne numéro 1 de cette usine de Rillieux.

Il faut d'abord préciser que c'était donc bien le dispositif de traitement des fumées, que la cuve de vidange n'a pas été

atteinte et n'a pas brûlé. Deuxièmement, comme certains l'ont dit, il n'y a pas eu de dégât humain, ce qui est tout de même important et, troisièmement, le feu a été éteint très rapidement et je crois qu'il faut s'associer à celui de nos collègues qui a félicité le SDIS qui a été présent extrêmement rapidement sur le site, qui a fait exactement ce qu'il fallait et qui, en 2 heures 30, a éteint complètement l'incendie sans aucun incident.

Qu'y a-t-il aujourd'hui comme dégâts ? La ligne numéro 1 est très atteinte puisque les travaux qu'il faudra faire vont durer entre sept et neuf mois et la ligne numéro 2 est beaucoup moins atteinte et on espère pouvoir la remettre en service dans huit à dix semaines à partir de maintenant, peut-être un peu plus rapidement mais on n'en est pas sûr.

La cause de cet incendie n'est pas connue. Elle pourrait être due à des travaux qui avaient lieu sur le toit mais on n'en est pas certain à la date d'aujourd'hui, les enquêtes sont en cours.

Ce que je voudrais dire, par rapport justement à la délibération que nous votons aujourd'hui, c'est que, quelque part, cet accident arrive à un moment un peu injuste puisque, justement, le prestataire Valorly avait fait enfin les investissements que nous réclamions depuis longtemps. Madame Sibeud m'avait dit, quelques jours avant l'incendie -je cite- : "On ne reconnaît plus cette usine". Et c'est vrai que les investissements avaient été faits tels que nous les avions demandés et que ce n'est pas totalement impossible d'ailleurs que ce soit ces travaux qui puissent être en cause dans l'incendie qui a eu lieu, comme c'est souvent le cas quand il y a des travaux dans un endroit. En tout cas, ce qui est certain c'est que le délégataire avait fait enfin les travaux que nous réclamions depuis des années et des années.

Alors quelles sont les conséquences, à la date d'aujourd'hui, de cet incendie ?

La première conséquence, c'est que l'usine de Rillieux la Pape ne fonctionne plus et que, pour Valorly, les dégâts sont importants et sont estimés à 10 à 15 M€ ; il y a une franchise d'assurance de l'ordre de 300 000 €, il y a 5 % des travaux qui ne sont pas pris dans l'assurance. Donc, pour le délégataire, cela va coûter cher.

Pour nous, il n'y a pas d'incidence immédiate, pas d'incidence du tout. Il n'y en a pas financièrement puisque c'est le délégataire et il n'y en a pas non plus pour nos trajets de camions qui vident les poubelles parce que j'ai précisé, au début, que la cuve de vidange n'avait pas été atteinte. Donc que se passe-t-il en pratique ? Nos camions font comme d'habitude, ils vont à Rillieux la Pape comme d'habitude, ils versent la collecte comme d'habitude à l'endroit habituel et c'est ensuite le prestataire qui, lui, doit s'occuper des conséquences et donc, évidemment, de faire traiter ailleurs qu'à Rillieux la Pape les ordures que nous avons amenées, sans aucune modification en ce qui nous concerne.

Alors, le délégataire a évidemment travaillé sur la question : une partie des ordures sera prise en charge par Lyon sud mais c'est le délégataire qui les amènera de Rillieux la Pape à Lyon sud, une partie très importante sera prise en charge par nos amis de Villefranche et de Bourgoin, dans le cadre de ce qu'on appelle "COVADE", qui est notre association avec la Plaine de l'Ain, Bourgoin, Villefranche et le reste dans les diverses usines avoisinant la région. Comme le délestage doit se faire en traversant le département du Rhône et en allant dans d'autres départements et comme les plans d'élimination des ordures ménagères sont des plans départementaux, il nous faut un certain nombre d'autorisations de la Préfecture qui sont en train d'être étudiées avec la Préfecture pour que ce délestage soit parfaitement mis au point dans la plus parfaite légalité.

Il me reste à ajouter trois points.

Le premier c'est que, sous l'angle sanitaire, il ne faut tout de même pas dire n'importe quoi. D'abord, l'incident qui a eu lieu l'année dernière, en 2012, c'était une journée et il y a eu effectivement un dépassement des seuils autorisés pendant une journée. Qu'a fait Valorly ? Il nous a prévenus. Qu'a fait le Grand Lyon ? Il a immédiatement rendu publique la totalité des faits. Il a ensuite rendu publiques les actions correctrices qu'il a mises en œuvre et il a rendu publiques les corrections et le moment où on a remis en route la totalité de l'usine. Donc une transparence absolue qui est d'ailleurs aussi la règle à Lyon sud où vous pouvez connaître les taux des différents polluants tous les jours, si vous le souhaitez.

La deuxième chose qu'il faut dire c'est que ce qui s'est passé lundi c'est un feu et, puisqu'on était dans la partie de traitement des fumées, pendant une heure, il y a eu un petit pic probablement supérieur à ce qui se passe d'habitude mais c'est un feu comme il y en a tous les jours dans Lyon et il n'y a pas eu de toxicité majeure.

Il faut tout de même savoir, puisque vous parlez des habitations à proximité, que les feux de cheminée des maisons aux alentours produisent beaucoup plus de dioxyde de titane et de toxiques que n'en produit l'usine de Rillieux la Pape. Aujourd'hui, si je prends celle que je connais le mieux, la nôtre, celle de Lyon sud, je rappelle qu'elle produit en vingt ans ce que celle tristement célèbre de Gilly sur Isère produisait en deux mois, donc les taux sont extrêmement faibles. Et les voisins qui s'inquiètent, la première chose qu'il faut qu'ils fassent c'est d'arrêter de faire des feux dans leurs cheminées parce que, sinon, on parle de choses qui n'ont pas de sens.

Ensuite, oui, c'est une DSP, oui, elle est une responsabilité de l'Etat mais nous avons joué, nous, notre rôle de service public puisque, par exemple, le Maire de Neyron -vous l'avez peut-être vu dans la presse- se plaint de ne pas avoir été alerté. C'est vrai qu'il est juste à côté. Je me suis permis de lui téléphoner immédiatement. Il a été associé dès le lendemain aux différents groupes de travail. Nous avons appliqué la même stratégie que celle que nous avons appliquée en juillet 2012, à savoir la transparence la plus totale envers les habitants, les Maires et les différentes personnes concernées. D'ailleurs, en ce qui concerne les Maires, la mairie de Rillieux la Pape était évidemment directement concernée à cause du chauffage. Il faut savoir que le chauffage a été remis en route dès le lendemain et, comme ce chauffage se fait par le sol, en réalité, la plupart des habitants ne se sont aperçus de rien.

Enfin, je ne reprends pas la discussion que nous avons déjà eue à de nombreuses reprises sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je laisserai Monsieur le Vice-Président chargé des finances répondre, s'il le souhaite. Simplement, pour savoir si on est dans notre bon droit, la réponse est oui, on est dans notre bon droit parce qu'il n'y a pas de budget annexe et, comme il n'y a pas de budget annexe, les recettes font bien partie du budget du Grand Lyon qui, de temps en temps -cela a été le cas pendant dix ans- alimente le budget de la collecte et du traitement des déchets. Aujourd'hui, c'est la collecte et le traitement des déchets qui alimentent le budget général. Demain, quand il faudra changer les deux incinérateurs -je rappelle qu'on a voté ce changement à l'unanimité de tous les groupes-, oui, il faudra à nouveau demander au budget du Grand Lyon de financer. Et cela n'a rien à voir avec les autres points puisque la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, improprement nommée "taxe", est en réalité un impôt puisque tout le monde le paye, y compris les entreprises qui ne s'en servent pas. Ce n'est donc pas une taxe qui correspond à une activité rendue publique tout le monde la paye, y compris les entreprises qui ne l'utilisent pas.

C'est donc bien en réalité un impôt d'enlèvement des ordures ménagères qui est actuellement en place. Si demain matin la loi décidait de faire un budget annexe, alors, vous avez raison, un budget annexe devrait à ce moment-là être en équilibre.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2013-4268 - proximité et environnement - Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) - Avis de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4268. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : Ce rapport concerne le schéma régional de cohérence écologique. Il est proposé au Conseil de donner un avis favorable à ce SRCE, sous réserve de la prise en compte de cinq points que je vais rappeler :

- le classement en réserve de biodiversité des périmètres correspondant, d'une part, à un arrêté préfectoral de protection de biotope des îles de Crépieux-Charmy et, d'autre part, de la zone Natura 2000 - îles et îlons de Miribel-Jonage,
- le classement du périmètre de la ZAP du Biez, Chassieu/Décines Charpieu, en espaces perméables,
- le reclassement des deux corridors "axes" entre les espaces perméables des collines de Colombier-Saugnieu et la Plaine d'Heyrieux,
- que les notions d'usage soient reconnues et intégrées dans la trame bleue
- et qu'enfin, la Communauté urbaine sollicite la création d'un secteur d'intervention prioritaire - territoire de vigilance vis-à-vis du maintien et/ou de la remise en bon état écologique des continuités écologiques - sur le sud de l'agglomération.

La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai souvent eu l'occasion ici de rappeler combien notre organisation territoriale était archaïque, complexe, inefficace et coûteuse. Alors c'est vrai de l'organisation institutionnelle mais c'est vrai aussi de la répartition des compétences entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités territoriales. Cela vaudrait la peine de recenser de façon exhaustive le nombre des schémas régionaux ou de schémas départementaux auxquels nous devons nous référer pour élaborer nos politiques dans tous les domaines.

Ce schéma régional de cohérence écologique fait partie de cette longue liste. J'espère qu'il a été élaboré avec un peu plus de sérieux que son grand frère, le "schéma régional climat, air, énergie", dont on se souvient qu'il n'a pas trouvé de majorité au sein de l'Assemblée régionale, le Vice-Président rapporteur du texte ayant eu l'idée originale d'appeler à voter contre la délibération qu'il était chargé de défendre !

Monsieur le Président et messieurs les Parlementaires, dans la perspective des trois projets de loi qui devraient successivement être examinés par le Parlement dans le cadre de la réforme

territoriale, je vous invite à veiller à ce que la répartition des attributions entre collectivités se fasse dans une certaine cohérence et que l'on ne charge pas inutilement les Régions et les Départements de missions stratégiques pour lesquelles elles n'ont aucune compétence opérationnelle.

Notre collectivité s'est dotée d'un SCOT qui prend en compte les contraintes des lois issues du Grenelle de l'environnement. De la même façon, elle a élaboré un plan climat énergie dans un cadre similaire. Ces deux documents ont été votés après une large concertation. Faudrait-il les réviser au motif de se conformer aux errances cahoteuses de la Région ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

Mme la Conseillère LEVY : Monsieur le Président, mes chers collègues, sept longues pages de lieux communs, de grands principes et d'idéologie dogmatique sans donner la place qui leur revient aux acteurs historiques et incontournables de nos espaces naturels que sont le monde agricole, les pêcheurs, les chasseurs, les viticulteurs, les Chambres d'agriculture. Vous souhaitez vous positionner en chef de file de la biodiversité, dont acte, mais avec quels moyens ? Rassurez-vous, ce sont des paroles que j'ai prononcées il y a un an, lorsque monsieur le Président Queyranne nous a proposé de voter ce schéma avant même d'y avoir aperçu tous les avis !

Aujourd'hui, c'est au tour du Grand Lyon de nous proposer une délibération sur ce schéma, dont vous soulignez, monsieur le Président, toute la qualité et l'ampleur. C'est un beau programme ! Mais il est dommage que la procédure ne prévoise qu'un simple avis du Grand Lyon sur ce schéma. Mais, vous le savez bien, la Région veut nous faire croire à un *leadership* et vous faites semblant d'ailleurs de la féliciter ! Monsieur le Maire et monsieur le Président, toujours le chaud et le froid, bravo ! Car si l'on veut de la cohérence, il faudrait que l'on soit véritablement dans une co-construction à plusieurs, puisqu'un tel document impacte vraiment notre environnement.

Au vu des remarques que fait le Grand Lyon, j'ai l'impression que vous n'êtes et que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec la vision de la Région, notamment sur l'est lyonnais ou sur le manque de vision de la Région du développement économique de notre future Métropole. Du coup, si nous sommes mieux associés, ce schéma n'en serait que meilleur, je n'en doute pas.

Alors je suis très étonnée que vous appeliez tout de même à voter pour ce dossier, avec des grosses réserves. Peut-être pour faire plaisir à la Région -cela m'étonnerait- ou plutôt à vos alliés Les Verts de l'assemblée du Grand Lyon ? Sait-on jamais !

Car enfin, dans cette délibération, il y a de nombreuses critiques très importantes -que nous suivons aussi- sur le manque de cohérence de la Région et vous êtes plein d'humour dans cette délibération quand vous soulignez dans le délibéré qu'il faut se rappeler que les projets d'aménagements et d'infrastructures de la future Métropole doivent être pris en compte par la Région, qui de toute évidence les a complètement oubliés ! Il faut dire que la Région est empêtrée dans de drôles d'accords avec Les Verts -qui ont d'ailleurs été soulignés par mon collègue- et peut difficilement gouverner sans leur aide. Ce n'est pas le cas ici !

Bref, nous devons être cohérents et pragmatiques. Alors j'espère que les avis du Grand Lyon qui déconstruisent le dossier de la Région, non qui le corrigent, seront pris en compte ! Je souligne pourtant que si ces avis ne l'étaient pas, quelle serait la solution ?

Faire notre schéma ? Encore une question : ce schéma n'est absolument pas chiffré ; quid donc de l'animation, quid du budget pour notre collectivité ?

Vous le voyez, comme d'habitude, notre groupe sera vigilant sur le calendrier et les moyens affectés pour que ce schéma soit un véritable schéma de développement soutenable, doté d'une volonté politique forte pour sa mise en œuvre sur notre territoire et pas seulement de bonnes intentions lointaines et louables.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Madame Levy, j'ai entendu vos remarques, vous me dites : "Vous voulez faire plaisir" ; bien évidemment, je veux faire plaisir, même à monsieur Borloo qui, théoriquement, doit être le père de ce genre de schéma d'aménagement. Donc vous voyez, on fait plaisir à tout le monde, nous !

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

N° 2013-4269 - proximité et environnement - Mise en place d'un plan de sauvegarde pour l'oedichnème criard sur le grand est lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4269. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : Le burhinus oedichnemus, aussi appelé oedichnème criard, est impacté par les opérations d'aménagement. C'est une espèce protégée pour laquelle la CNPN impose la recréation de son milieu naturel d'une surface trois fois plus importante que celle détruite. La commission a donné un avis favorable pour la mise en place d'un plan de sauvegarde pour ce petit oiseau gris clair qui niche dans les graviers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller JOLY : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le savez, chez les Centristes plus qu'ailleurs, nous sommes de fervents partisans d'une politique écologique raisonnée et positive, cela loin des idéaux d'une écologie restrictive et sectariste.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter la mise en place d'un plan de sauvegarde pour une espèce longtemps oubliée de nos projets communautaires. C'est avec plaisir que nous voterons un rapport qui propose une avancée réelle dans la construction de nos projets. Nous regrettons simplement que ce type de plan de sauvegarde ne fût pas mis en place plus tôt car beaucoup de problèmes auraient pu être évités et nous aurions été plus exemplaires en matière de développement durable.

Par ailleurs, si ce plan est nécessaire pour l'est lyonnais, nous serons vigilants pour que l'ensemble de la métropole bénéficie de cette attention écologique. Je sais qu'il existe dans l'ouest des espèces elles aussi menacées, qui disparaissent peu à peu, notamment l'oedichnème criard dont je vous rappelle au passage que, dans nos campagnes, il est appelé le courlis, ce qui est un terme sans doute prémonitoire et qui mérite toute notre attention. Donc un tel dispositif étendu serait le bienvenu sans pour autant gêner le développement du territoire, me semble-t-il.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc, là encore, on fait plaisir aussi à monsieur Borloo avec l'oedichnème. Décidément, ce soir, quand il va lire les comptes-rendus, il va être au paradis, il va dire : "Dis donc, ils sont super forts !".

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

N° 2013-4270 - proximité et environnement - Etude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie - Attribution d'une subvention à l'association Pass Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4270. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport qui propose une subvention à l'association Pass Rhône pour l'étude d'une recyclerie d'un nouveau genre vu qu'elle associe un acteur privé, à savoir le magasin Leroy Merlin de Tassin la Demi Lune, pour le recyclage de ses déchets qui ne sont pas pris dans les déchets ménagers banals.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

N° 2013-4274 - proximité et environnement - Feyzin - Solaize - Saint Fons - Construction de la déchèterie de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4274. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant la construction de la déchèterie de Feyzin. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, nous avons bien pris note de la réponse apportée à la question posée en commission. Donc, puisque nous délibérons pour augmenter une autorisation de paiement sur ce projet de déchèterie de 1 à 2,5 M€, nous n'avons pas compris que cela puisse se faire sans trouver les 670 000 € nécessaires pour l'extension de la déchèterie de Vénissieux qui avait été reportée dès début 2013. Vous nous avez confirmé que l'échéancier permettrait d'engager les travaux à la rentrée 2014 et nous en prenons donc acte.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2013-4276 - proximité et environnement - Lyon 7° - Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'usine d'incinération de Lyon-Sud - Contrats avec les acheteurs - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Quiniou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4276. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : L'usine d'incinération de Lyon sud produit de l'électricité utilisée directement par l'usine elle-même. Le surplus est revendu avec un contrat dit "d'obligation d'achat" ; ce contrat a vingt-cinq ans et arrive à échéance et, pour le reconduire sous la forme d'un contrat d'obligation d'achat, il faut respecter un certain nombre de critères, définis dans l'arrêté du 14 décembre 2006, qu'on ne respecte pas. Donc on ouvre à la concurrence pour avoir les meilleurs tarifs à des entreprises ; elles sont au nombre de quatre : EDF, Hydronext, NovaWat et APIC. La commission a donné un avis favorable à cette procédure de mise en concurrence.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Comme l'a annoncé Emeline Baume tout à l'heure, cette intervention est retirée aussi.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

N° 2013-4240 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Projet pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Chevallier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4240. Madame Chevallier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère CHEVALLIER, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération a pour objet de désigner nos représentants à la commission d'appel d'offres qui est spécifique pour les groupements de commandes pour les études liées aux procédures administratives des projets du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, de la voie L et Two Lyon. Deux candidatures sont présentées, je vous laisse les annoncer.

**Désignation des membres
de la commission d'appel d'offres ad hoc pour le
groupement de commandes pour les études administratives
sur le Pôle d'échange multimodal Part-Dieu**

(Dossier n° 2013-4240)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la commission

d'appel d'offres ad hoc pour le groupement de commandes pour les études administratives sur le PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L.

Je vous propose les candidatures de madame Michèle Pédrini, en tant que titulaire et de monsieur Guy Corazzol, en tant que suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier (Non inscrits) s'étant abstenu.

(Madame Michèle Pédrini en tant que titulaire, et monsieur Guy Corazzol en tant que suppléant, sont désignés).

Rapporteur : Mme la Conseillère CHEVALLIER.

N° 2013-4233 - déplacements et voirie - Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo, dénommée LY12 - Déclaration de projet suite à l'enquête publique et poursuite du projet - Direction de la voirie -

N° 2013-4234 - déplacements et voirie - Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo, dénommée LY12 - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-4235 - déplacements et voirie - Chassieu - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo dénommée LY12 - Programme accessibilité sud Eurexpo - Mise en oeuvre des mesures environnementales compensatoires - Convention Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) et Communauté urbaine de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Imbert a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4233 à 2013-4235. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. le Conseiller IMBERT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de la création d'une voie nouvelle de desserte d'Eurexpo par le sud à partir de la RD 306, avec deux objectifs principaux : désaturer le réseau routier conduisant à Eurexpo et accompagner le développement et la revalorisation de la zone industrielle Mi-Plaine.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : C'est juste une explication de vote : conformément à nos votes précédents, nous voterons contre ces délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je rappelle tout de même que c'est pour desservir Eurexpo. Donc vous aviez été contre la desserte par le tramway, contre la desserte par voirie. On y

arrive comment ? En crapahutant à travers les champs ? C'est tout de même Eurexpo !

Je mets ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour) ;

- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller IMBERT.

N° 2013-4236 - déplacements et voirie - Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Système de vidéoprotection - Versement d'une subvention par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) - Adoption de la convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4236. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, Monsieur le Président. Par cette délibération, il s'agit d'accepter une subvention relative à la vidéoprotection du parking des Panettes à Meyzieu et bien sûr d'accepter une convention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et la Communauté urbaine de Lyon. Cette subvention vient du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président et chers collègues, notre groupe n'a évidemment aucune objection à présenter s'agissant de l'installation d'un système de vidéoprotection sur le parking des Panettes.

Mon propos, très bref, consistera à faire quelques observations sur l'économie générale du projet de Grand stade.

D'abord, je voudrais me féliciter que la pose de la première pierre, la semaine dernière, se soit déroulée dans un climat extrêmement consensuel puisque tous les acteurs politiques et économiques étaient présents et apparemment heureux de l'être : Etat, Conseil régional, Conseil général, Grand Lyon, Ville de Décines Charpieu, Chambre de commerce, organisations professionnelles, etc.

Notre groupe qui, dès le premier jour, a soutenu ce projet est naturellement heureux de le voir aboutir pour de multiples raisons : c'est un équipement structurant de dimension métropolitaine, c'est un investissement générateur de création de richesses et d'emplois, c'est une implantation déterminante pour le développement de l'est lyonnais et c'est enfin un outil décisif dans

la stratégie de l'Olympique lyonnais dont la réussite est capitale pour le rayonnement international de notre agglomération.

Ma deuxième observation consiste à saluer la clairvoyance de monsieur le Préfet de Région qui a qualifié de "stupide" l'argumentation de ceux qui contestent la légitimité des investissements publics destinés à valoriser un projet d'initiative privée. J'ai déjà eu l'occasion ici de le dire, les investissements publics se déterminent en fonction de l'utilité sociale d'un projet et non pas en fonction du statut de ceux qui portent ces projets.

Enfin, mon ultime remarque concerne les délais de réalisation de tout projet d'envergure dans notre pays. Pour ce Grand stade, il se sera écoulé dix ans entre le moment de la décision de faire et le moment de la mise en service. C'est beaucoup trop long et cela pénalise notre économie par rapport à nos partenaires européens. Il me semble qu'il y aurait matière, pour le législateur, à assouplir les normes réglementaires, notamment dans le domaine environnemental, à mieux encadrer les possibilités de recours et, éventuellement, à redéfinir les critères qui fondent le principe de précaution.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, non seulement le Grand Lyon doit financer la surveillance de parkings à usage privé mais, en plus, le financement provient de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances ; on pourrait tout de même avoir une meilleure utilisation pour ces fonds ! Vous comprendrez que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller FORISSIER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je veux simplement me féliciter que nous ayons évidemment réalisé ce Grand stade. Je vois que les critiques se réduisent de jour en jour. J'ai vu toutes celles et tout ceux qui étaient là, l'autre jour, pour la pose de la première pierre et qui approuvaient massivement. J'ai vu que j'avais encore quelques efforts à faire pour convaincre la cinquantaine de manifestants qui étaient place Bellecour. Voilà, vous savez, nous, on est toujours dans la pédagogie, c'est l'art d'expliquer, d'expliquer, d'expliquer. Donc je me satisferai le jour où les 49 qui sont là seront convaincus.

Pour le reste, il vaut tout de même mieux avoir de la vidéoprotection lorsque l'on incite des gens à laisser leur voiture sur un parking, surtout quand c'est un parking aussi important. De plus, c'est un parking qui va être un parking-relais pour le SYTRAL et le SYTRAL n'est pas encore devenu une entreprise privée, monsieur Rivalta se révolterait à cette pensée !

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour) ;

- abstention : M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2013-4238 - déplacements et voirie - Plan modes doux période 2009-2014 - Dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4238. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une individualisation d'autorisation de programme pour finir le plan modes doux du mandat qui a atteint ses objectifs.

En réseau, en linéaire, nous avons atteint 525 kilomètres, c'est-à-dire plus 300 kilomètres depuis que vous êtes arrivés en 2001 et plus 200 kilomètres depuis le début du mandat ; plus les 10 kilomètres que vous inaugurerez en modes doux, pont Raymond Barre, avenue Garibaldi et passerelle de la Paix. Le bilan est donc très positif.

Sur le stationnement sécurisé, qui est l'autre partie de la politique des modes doux puisque, avec le réseau, on lève le frein de la peur de l'accident et, avec les stations sécurisées, on lève la peur du vol ou de la dégradation, nous aurons aussi un bilan positif car il y aura 1 547 places de stationnement sécurisé, entre les aménagements chez les "stationneurs" comme Lyon Parc Auto (891 places) et les 656 places, en première étape, en parc-relais et gare SYTRAL/Grand Lyon et avec le bilan arceaux Vélos en surface, en tout, cela fait 24 000 solutions de stationnement pour les vélos.

La pratique a été multipliée par trois depuis 2001, le réseau par 2,33 et tout cela avec une accidentologie qui, depuis Vélo'v, dans le temps où on a multiplié la pratique par 2,5, n'a augmenté que de 28 %. Plus il y a de vélos, plus c'est un mode de déplacement sûr qui contribue à pacifier les transports, pour peu que l'on fasse descendre les vélos des trottoirs ; c'est le propos du réseau cyclable que nous avons déroulé toutes ces années.

L'application Géovélo : 40 000 calculs d'itinéraires déjà effectués avec 3 000 téléchargements qui font partie maintenant de l'information de mobilité.

Un plan piéton en préparation, un plan de jalonnement pour le début du prochain mandat, voilà autant de résultats positifs puisque le vélo, c'est plus que le vélo, c'est le rééquilibrage de l'espace public, c'est la pacification du trafic, c'est la santé, c'est le report modal, c'est l'accessibilité de la ville et, d'une manière plus générale, une ville autant apaisée que possible.

Voilà, monsieur le Président, pour finir ce réseau, pour mettre les stationnements sécurisés et payer notamment une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto, il nous faut remettre 3,7 M€, que nous demandons à l'assemblée de valider ce soir. Vous voyez que l'on met de l'argent sur le vélo et les piétons puisque tout le réseau vélo protège les piétons également du trafic automobile. Avis favorable de la commission.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-4239 - déplacements et voirie - Saint Priest - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Convention de financement des études préliminaires relatives aux mesures compensatoires sur le chantier de transport combiné - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4239. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier s'inscrit dans un projet important, le boulevard urbain est, et plus particulièrement le bouclage de ce boulevard urbain est par la mise en route d'un projet concernant la traversée des voies ferrées entre Saint Priest et Vénissieux. Aujourd'hui, le dossier concerne une convention de financement des études préliminaires pour des mesures compensatoires sur le chantier de transport combiné suite au choix qui a été fait du gabarit de onze mètres. Ces mesures compensatoires sont de plusieurs ordres, à savoir donc un abaissement de la plate-forme, l'équipement des engins de manutention par un bridage, l'installation de portiques gabarits pour la protection et, enfin, la reconstitution du linéaire de voie ferrée rendu inutilisable pour les opérations de chargement. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, suite à nos votes précédents, nous nous abstenons sur ce dossier. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne verrons pas le bout du tunnel -le bout du tunnel, c'est une longue histoire qui n'a pas fini d'être inscrite- mais au moins "un viaduc" franchir les voies ferrées entre Saint Priest et Vénissieux. Le boulevard urbain est (BUE), sur ses futurs 14 kilomètres, permettra de développer une mobilité pour tous en respectant l'environnement et, par là même, de faciliter les échanges entre les différents pôles urbains, zones industrielles et lieux de commerces et d'échanges. En franchissant les voies ferrées entre la route de Lyon et le chemin du Charbonnier, cela permettra donc le bouclage du BUE au sud de l'A 43.

L'étude de faisabilité porte donc sur un pont, sur un tronçon de 220 mètres de long, pour franchir les voies ferrées, porté à une hauteur de plus de 10 mètres, dont les pentes doivent répondre elles aussi aux normes d'accessibilité tout en préservant l'économie du chantier de transport combiné. Il faut aussi que cet ouvrage soit accessible aux déplacements modes doux, cycles et piétons : une deux fois deux voies et un trottoir piste cyclable et voie verte ; un bon traitement en quelque sorte.

Ce projet a fait l'objet de concertations tant à Saint Priest qu'à Vénissieux. Il convient donc, face aux contraintes techniques du chantier de transport combiné, de persévérer dans les études

afin de ne pas engranger trop de retard pour les villes de Saint Priest et Vénissieux tant est attendue la réalisation de ce franchissement et l'ensemble du bouclage du BUE de Vaulx en Velin au sud de l'A 43, ce qui permettra un déplacement intéressant sur l'ensemble de cette partie de notre agglomération.

Vote favorable du groupe Communiste et intervention citoyenne sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métropolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2013-4242 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lyon Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Participation financière aux études d'avant-projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Roland Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4242. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà un projet de délibération qui devrait bien entendu avoir l'adhésion de tous puisqu'il s'agit enfin de faire au moins l'ouverture de ce pôle d'échanges de Perrache, qui aujourd'hui est une verrue très encombrante -puis-je dire- entre la Presqu'île nord et la Presqu'île sud.

Ce projet de délibération va vous permettre, mes chers collègues, enfin de croire à une réalisation, pas une destruction totale -puisque'il y en a qui l'avaient annoncée- mais au moins un aménagement ô combien important qui va apporter la luminosité, la générosité dans les espaces et surtout une meilleure liaison entre le nord et le sud de la Presqu'île et permettre à ces deux quartiers, le quartier ancien comme le quartier contemporain, de trouver un vrai sens d'unité.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir et, bien entendu, la commission a voté très très favorablement ce projet de délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous savez, monsieur Roland Bernard, qu'on est toujours à la recherche de l'unité.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération, d'ailleurs ainsi que celle que nous avons votée tout à l'heure, le numéro 2013-4255,

présentent un scénario cible pour le réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Perrache ainsi que le centre d'échanges qui lui est connexe.

C'est un très beau projet et nous partageons effectivement l'enthousiasme de monsieur Roland Bernard qui vient de s'exprimer parce qu'il va permettre d'ouvrir la gare au nord et au sud et faire en sorte qu'elle ne soit plus un verrou pour la Presqu'île. Cela va permettre aussi une intégration urbaine avec une mise en relation de la Confluence avec la place Carnot.

Nous apprécions, dans ce projet, le réaménagement au niveau du sol qui facilitera l'orientation et les cheminements des piétons qui sont bien compliqués aujourd'hui, la création de la place de Perrache en lieu et place de différents parkings actuels, la piétonisation de la voûte ouest -qui sera aussi accessible aux vélos- et de la place des Archives et du cours Suchet ; en résumé, la place large donnée dans ce projet aux modes doux et aux transports en commun.

Quelques remarques et propositions.

Premièrement, concernant le report du terminus du tramway T 2 au sud de la gare sur le cours Charlemagne, nous proposons qu'un prolongement soit étudié jusqu'au sud de la Presqu'île ; cela permettrait d'améliorer grandement l'accès en transports en commun à la Confluence. Il existe déjà à Lyon et dans d'autres villes plusieurs lignes de tramway qui roulent sur les mêmes rails, il n'y a pas de raison qu'à la Confluence, cela ne soit pas possible.

Deuxième remarque ou proposition, concernant la voûte ouest, nous demandons de faire attention à ce qu'il y ait une vraie différenciation entre les flux piétons et les flux cyclistes.

Troisièmement, concernant les terrasses actuelles du centre d'échanges qui abritent différents jardins très appréciés, en particulier des associations et des habitants du quartier, notre demande est que leur maintien soit bien pris en compte et, enfin, qu'une large concertation sur ce projet et en particulier sur l'aménagement des espaces publics ait lieu au moment de la concertation préalable.

Ce pôle d'échanges ainsi modernisé et réaménagé pourra ainsi devenir une gare importante pour Lyon et la Métropole lyonnaise et ainsi décharger d'un certain nombre de flux le pôle d'échanges de la Part-Dieu qui en a bien besoin.

Dernier point, ce réaménagement ne commencera pas avant 2016 et durera plusieurs années. N'oublions pas, pendant ce temps, les nombreux piétons qui circulent aujourd'hui sous les voûtes et pour qui des mesures d'étanchéité permettraient d'éviter qu'ils se fassent mouiller un peu trop souvent à leur goût.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, nous voterons avec satisfaction cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller AUGOYARD : Monsieur le Président et chers collègues, voilà un point sur lequel nous serons enfin tous d'accord : il faut faire sauter le verrou de Perrache et permettre une meilleure fluidité entre la place Carnot et le cours Charlemagne. Peut-être qu'un jour, ma génération verra un vrai espace vivable à cet endroit, privé d'autoroute, véritable cœur de ville, en lieu et place de ce centre d'échanges ; en tout cas, je l'espère vraiment.

Mais, en attendant, les esquisses proposées, les intentions du projet sont vraiment intéressantes : cela devrait être un bel espace et peut-être -et on le verra à l'usage en tout cas- une vraie liaison dans le quartier.

Et là, monsieur le Président, je tiens vraiment à vous féliciter parce que vous avez le don de la pédagogie, l'art de répéter et d'expliquer, d'expliquer, d'expliquer -comme vous l'avez dit tout à l'heure-, plutôt l'art de communiquer, communiquer, communiquer, l'art de représenter ce qui l'a déjà été lors d'une conférence de presse en juillet dernier, l'art de reparler de ce que vous aviez déjà évoqué à de maintes reprises. C'est de bonne guerre, les élections approchent ! Et je ne doute pas que nous aurons bientôt de nouvelles et magnifiques esquisses de projets qui ont traîné dans notre agglomération depuis quelques années.

Mais, plus concrètement, avec ce projet que vous nous présentez et la prolongation du T 2 qui a été rappelée et proposée par le groupe Europe Ecologie-Les Verts, ce n'est pas mal mais, problème, on ne va pas au-delà de la première station après la gare de Perrache. Et pourquoi ? Tout simplement parce qu'on a estimé que cela créerait un problème avec les feux de circulation sur le cours Charlemagne. En gros, vous construisez un quartier nouveau, un quartier de rayonnement, la nouvelle image de la Ville de Lyon et du Grand Lyon à l'international, un quartier que vous proclamez marchable, ami des modes doux, ennemi de la voiture mais pas du tout préparé pour accueillir un métro ni même pas préparé pour une deuxième ligne de tramway.

La logique serait -et nous le répétons depuis de nombreuses années- de prolonger le T 2 jusqu'à Debourg en même temps que le T 1. Et nous vous renouvelons cette proposition parce que c'est bien par l'aspect concret que l'on change les choses, monsieur le Président.

Vous nous vendez les esquisses de grands projets que nous verrons un jour -mais pas avant de nombreuses années- mais vous oubliez que le grand projet qui doit nous animer ici c'est avant tout améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. Et le grand projet qu'attendent nos concitoyens qui ont pris ce matin la ligne D ou la ligne C 3 ou la ligne A ou un autre grand axe majeur de notre réseau, c'est tout simplement de ne plus être entassés dans des wagons bondés ou dans des bus à la régularité aléatoire. Mais, pour cela aussi, vous avez certainement des esquisses pour un avenir lointain alors que le problème est ancien, persistant et quotidien.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. En tout cas, je pense que tous les voyageurs et tous les piétons qui aujourd'hui galèrent pour traverser le centre d'échanges de la gare de Lyon Perrache seront ravis de ce projet. Ensuite, vous savez, c'est comme pour les cinquante sur la place Bellecour, je ne désespère pas de rallier tout le monde ; je vois déjà que les oppositions sont plus vacillantes qu'elles ne l'étaient par le passé.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BERNARD.

N° 2013-4281 - urbanisme - Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 12 - Zone d'aménagement concertée (ZAC) des Girondins - Approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4281. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller DAVID absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, monsieur David ayant dû s'absenter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier -sur lequel je serai assez rapide- concerne effectivement la révision du PLU dans le cadre de la mise en place de la ZAC des Girondins. J'aurai quelques remarques.

Entre autres, le PLU propose de fixer les commerces sur les axes structurants, principalement Jean Jaurès et Girondins à cet angle. Cette orientation prise suite à une remarque de la Chambre de commerce nous semble bienvenue pour faciliter la réussite et la pérennité du développement commercial dans ce quartier. Effectivement, l'implantation de commerces de proximité et surtout sa réussite sont indispensables au bien-vivre au quotidien dans ce quartier de Gerland.

Par ailleurs, je reviendrai sur les interrogations que j'ai déjà faites sur le dossier de cette ZAC, en Conseil d'arrondissement notamment, concernant le choix du site prévu pour le groupe scolaire : il est choisi au nord de la ZAC et, effectivement, on peut s'interroger non pas sur le fait qu'il ait pu ne pas se faire en raison des réserves qu'avait émis le Préfet pour des logements militaires -réserves qui ont été levées- mais sur l'éloignement de ce groupe scolaire des autres équipements publics de l'arrondissement prévus dans la ZAC : l'éloignement par rapport à la crèche, au futur pôle social et culturel mais aussi par rapport au métro. Il me semble qu'on aurait pu peut-être réfléchir à une implantation de l'ensemble des équipements publics dans une même zone mais surtout pas trop loin du mode de transport lourd qu'est le métro et toujours dans l'esprit de faciliter la vie quotidienne des habitants de ce quartier.

Si l'ensemble de ce quartier peut se développer, y compris au nord, à ce moment-là, effectivement, l'école serait plus proche des habitations et on répartit sur le territoire. Il me semble que la logique des déplacements aujourd'hui, dans une ville où on veut le moins de déplacements en voiture et le plus d'accès aux modes doux, permettrait à des familles de réaliser tous les parcours nécessaires (sortie d'école, sortie de crèche) qui sont le lot de beaucoup de nos concitoyens, dans un temps réduit, dans une proximité géographique qui aurait pu être plus pratique.

Enfin, sur ce dossier, je reviendrai rapidement sur l'interrogation, en tout cas l'interruption que vous m'aviez faite lors de la séance du 10 décembre dernier lorsque j'avais malencontreusement évoqué -m'aviez-vous dit- un projet de tour. Cette fois-ci, je prendrai plutôt le terme d'un immeuble de grande hauteur puisqu'à l'époque, j'avais simplement évoqué effectivement que, contrairement à ce qui était annoncé dans les pré-projets de la ZAC, un certain nombre de questions se posaient sur le quartier. Vous m'aviez presque traitée de menteuse et, dans ce dossier, je m'aperçois qu'effectivement, il ne s'agit pas d'une tour, il s'agit d'un immeuble R+17, ce qui est déjà tout de même relativement important.

En principe et là où la localisation est faite, ce n'est pas forcément un problème : sur Jean Jaurès, effectivement, on peut implanter des immeubles de grande hauteur. La question est de savoir ce que l'on va y mettre. Si on a un immeuble de standing dans ce périmètre, qui sera -je dirai- l'entrée du quartier, que ce soit des bureaux ; ou plutôt des habitations d'après ce que j'ai pu comprendre, cela donnera effectivement de l'essor à ce quartier,

pourquoi pas. Mais je voulais simplement signaler que je n'avais pas complètement "déraillé" ce jour-là car il y avait bien un petit projet d'un immeuble de grande hauteur sur ce quartier.

Nous voterons sur l'ensemble de la demande de révision du PLU.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : C'est une question de vocabulaire mais qui, madame, évidemment, a son importance : cela veut dire que les tours, ce sont des immeubles IGH et donc nous ne construisons pas de tours. Il y avait eu des propositions qui avaient pu être faites par certains architectes sur la construction de tours à Gerland mais nous ne construisons pas de tour.

Par contre, pour celles et ceux qui vont être sur l'avenue Jean Jaurès, avoir un immeuble que nous appelons "de belle hauteur" est quelque chose d'intéressant dans la mesure où, pour celles et ceux qui vont l'habiter -ce sera de l'accession à la propriété-, cela permettra d'avoir de très très belles vues sur la ville.

Sur l'école, j'espère qu'elle est prévue pour les parents qui sont à proximité et donc qui n'ont pas besoin d'arriver en métro à l'école, c'est plutôt pour les gens du quartier. Il y a de très beaux programmes pédibus que nous mettons en place pour amener ces enfants à l'école.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2013-4283 - urbanisme - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du bilan de la concertation préalable - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase, mode de réalisation, programme global prévisionnel des constructions et champ d'application de la taxe d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4284 - urbanisme - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Approbation de la convention de PUP et du programme des équipements publics (PEP) - Approbation de la convention de participation financière - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4285 - urbanisme - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) TASE - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilations d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4286 - urbanisme - Vaulx en Velin - Villeurbaine - Carré de Soie - Pôle de loisirs et pôle multimodal - Aménagements périphériques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4283 à 2013-4286. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre rapports, dont deux concernent la Cité Tase et un concerne le projet urbain partenarial dit "Gimenez".

Le rapport 2013-4284 fait l'objet d'une note au rapporteur :

Initialement les travaux relatifs à la création des réseaux par ERDF étaient estimés à 195 000 € HT. Ils sont aujourd'hui estimés à 180 000 € HT.

Suite à cette erreur, le bilan prévisionnel pour la réalisation du PEP figurant dans le tableau de l'exposé des motifs a évolué de la manière suivante :

Ligne "*création des réseaux ERDF pour le besoin de l'opération*" :

Il convient de lire :

"180 000 " au lieu de "195 000"

"215 280 " au lieu de "233 220"

"153 000 " au lieu de "165 750"

" 36 000 " au lieu de " 39 000"

"120 000 " au lieu de "105 000"

Ligne "**infrastructures (maîtrise d'oeuvre et travaux)**" :

Il convient de lire :

"1 919 685" au lieu de "1 934 685"

"2 295 943" au lieu de "2 313 883"

" 948 396" au lieu de " 961 146"

" 36 000" au lieu de " 39 000"

Ligne "**Total**" :

Il convient de lire :

"6 887 847" au lieu de "6 902 847"

"8 237 865" au lieu de "8 255 805"

"5 377 216" au lieu de "5 389 966"

" 36 000" au lieu de "39 000"

" 120 000" au lieu de "105 000".

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande du groupe GAEC.

M. le Conseiller TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, ce n'est pas à toutes les séances que nous avons ainsi quatre délibérations d'importance majeure pour Vaulx en Velin marquant un profond renouvellement de cette ville et de ce secteur de l'agglomération. Quatre délibérations donc concernant la ZAC Tase, un projet urbain partenarial sur un secteur proche, un PAE sur le périmètre Tase et des aménagements complémentaires du pôle de loisirs et pôle multimodal de la Soie.

Pour la ZAC Tase, c'est donc quatre ans et demi de concertation qui s'achèvent, avec de nombreuses étapes, une concertation riche et approfondie qui a mis notamment l'accent sur la mise en valeur du patrimoine industriel.

C'est un vrai morceau de ville qui va voir le jour, concernant à terme autour de 2 500 habitants, avec tout ce qui fait la ville : des commerces, une forte place pour les activités tertiaires et artisanales, accueillant autour de 1 800 salariés, des équipements publics : groupe scolaire, équipement petite enfance, gymnase. Le projet urbain partenarial sur le secteur Gimenez, tout à côté, c'est encore 40 000 mètres carrés de logements.

Rarement un secteur aussi vaste de notre agglomération aura évolué si vite. Tout cela n'aura été possible, bien entendu, qu'en mobilisant les partenariats nécessaires à une telle échelle.

Nous voulions pointer deux remarques globales autour de cette transformation du secteur.

La première, c'est le rôle majeur que jouent les transports en commun dans la mutation d'un quartier, son attractivité. Le pôle multimodal de la Soie avec la présence du métro, du tram, de Rhônexpress, de plusieurs lignes fortes de bus, a été et est toujours un atout fondamental. Ce qui est vrai sur ce secteur reste vrai sur d'autres secteurs et je pense notamment au secteur nord de Vaulx en Velin avec le Mas du Taureau et le centre-ville. Cette préoccupation doit être centrale concernant notamment la ZAC du Mas.

La deuxième remarque concerne la profonde mutation de la ville de Vaulx en Velin, qui touche non seulement les secteurs sud de la ville dont il est question aujourd'hui mais quasiment tous ses secteurs puisque nous allons avoir dans le même temps quatre périmètres de ZAC sur Vaulx en Velin. C'est un développement très rapide qui a commencé il y a une dizaine d'années maintenant mais qui s'accélère.

Parce qu'il subsiste du foncier disponible sur les secteurs de l'est lyonnais et parce qu'ils retrouvent de l'attractivité, ceux-ci portent, de fait, une part importante du développement démographique de l'agglomération. Un signe : déjà en six ans, il a fallu ouvrir à Vaulx en Velin 40 classes supplémentaires.

Dans les années qui viennent, ce sont plusieurs nouvelles écoles et autant de nouveaux équipements (petite enfance, sportifs, culturels, associatifs) qu'il faut programmer, tout en maîtrisant un développement qui ne doit pas se faire hors contrôle.

Il n'est pas sûr que les règles actuelles de péréquation suffisent à accompagner ce rythme de développement ; c'est un sujet de réflexion sérieux qu'il nous faut avoir dès maintenant.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Communiste.

M. le Conseiller GENIN : Juste quelques mots puisque Alain Touleron a déjà dit beaucoup de choses sur l'opération Carré de Soie, que je partage bien évidemment. Carré de Soie est un projet qui concerne bien entendu Vaulx en Velin et Villeurbanne, les deux villes dont le territoire est concerné mais qui va bien au-delà puisqu'il s'agit d'un vrai projet d'agglomération.

Ces quatre délibérations, notamment la création de la ZAC Tase qui s'inscrit après la création d'une autre ZAC à Villeurbanne, démontrent d'ailleurs que les choses avancent. Après les avancées significatives en matière de transports en commun -Alain Touleron le rappelait-, notamment la création du pôle multimodal avec tramway, station de métro Vaulx en Velin-Carré de Soie, même s'il reste encore à faire, dans une délibération précédente, nous parlions du BUE, nous devons aussi parler, en termes de transports en commun, de la future ligne A 8, qui est déjà nécessaire et qui le sera de plus en plus avec la création du BUE.

Voici donc le moment aujourd'hui d'accélérer les opérations de logements : des logements sociaux parce qu'il y en a toujours besoin, un foyer Adoma en plein cœur du Carré de Soie, mais aussi des logements en accession sociale et en accession à la propriété pour permettre un parcours résidentiel complet.

C'est le moment également pour de nouveaux équipements publics, des commerces de proximité, des emplois, avec l'arrivée de nombreuses entreprises, Technip, Veolia, bien d'autres encore. A ce propos, -et malheureusement ce n'est pas dans le dossier- nous devons -et pas seulement à Vaulx en Velin sud, au Carré de Soie- faire face à des décisions prises par des grands

groupes qui privilégient d'abord les intérêts financiers de leurs seuls actionnaires au détriment de l'emploi et des territoires. C'est le cas dans ce quartier avec l'annonce d'un plan social dans une entreprise du sud de Vaulx en Velin, en plein cœur du Carré de Soie, l'entreprise Sofrapain, entreprise d'un grand groupe de l'agroalimentaire avec 36 nouvelles suppressions d'emplois annoncées sur 150 salariés. L'intersyndicale Sofrapain, avec notre soutien, s'oppose bien entendu à ces licenciements et en appelle à tous pour contraindre la direction de ce groupe à mettre en place un vrai projet industriel de développement et non de casse programmée.

Pour en revenir au dossier de ce soir, je ne sais plus qui a dit que l'avenir était ou se levait à l'est mais en tout cas, sur notre agglomération, c'est bien le cas. Vaulx en Velin et, comme je le pense et je crois, les autres villes de l'est lyonnais, revendiquent toute leur place dans le développement dans notre agglomération et ce n'est pas simplement pour faire plaisir à l'est lyonnais que cette délibération existe, c'est aussi -et nous en sommes persuadés- que c'est parce que c'est l'intérêt de toute l'agglomération de soutenir de tels dossiers, de contribuer à ce développement.

Je rajouterai juste -Alain Touleron en a parlé- que créer des nouveaux quartiers, en réhabiliter d'autres, c'est augmenter le nombre des habitants sur ces quartiers et il est indispensable d'assurer une certaine maîtrise de ce développement, et ce dans tous les domaines. C'est notamment assurer la construction de nouveaux équipements, petite enfance et écoles, d'équipements associatifs, sportifs, culturels mais c'est aussi, à côté de ces investissements, d'assurer le fonctionnement pérenne et dans de bonnes conditions de ces équipements. Il faut donc notamment que les Communes concernées, dans leurs domaines de compétence, aient les moyens de faire vivre ces équipements pour garantir et renforcer l'action publique nécessaire.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne votera évidemment positivement sur ces quatre dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller LLUNG : Monsieur le Président et chers collègues, je vous propose de rajeunir le temps d'un instant. En 2008, au Carré de Soie, si nous étions quelques années en arrière, nous verrions du projet Carré de Soie peu de choses finalement : la réalisation du pôle multimodal -le tramway est arrivé en 2006 et le métro en 2007-, le centre commercial était en cours de construction mais à peu près rien de ce que nous voyons aujourd'hui n'était présent il y a cinq ans à peine.

Aujourd'hui, il y a un centre commercial qui fait tout de même 96 M€ de chiffre d'affaires. De temps en temps, on dit qu'il va mal mais il ne va pas si mal que cela. Il progresse, il y a de l'emploi qui est arrivé avec l'Union régionale des sociétés coopératives, dont un éminent représentant se trouve parmi nous (3 200 emplois), d'autres qui arrivent en janvier avec Veolia (700 emplois), d'autres qui se développent assez rapidement.

Il y a du logement et la particularité du logement au Carré de Soie c'est précisément l'accent mis sur l'accessibilité sociale : les bailleurs sociaux, l'Office public de l'habitat Grand Lyon habitat ont déjà réalisé un immeuble, Rhône-Saône habitat s'est d'ailleurs installé au Carré de Soie et des accords, y compris pour la partie privée, visent à limiter le coût au mètre carré. Je dis cela car c'est important dans les circonstances dans lesquelles nous sommes, avec la crise du logement : le prix au mètre carré est limité -c'est dans une des délibérations- à 2 800 € pour

Vaulx en Velin, 3 300 € pour Villeurbanne. Donc c'est un effort considérable qui est fait.

Il y a bien sûr la réalisation du boulevard urbain qui a commencé et toute une démarche qualitative.

Je cite les données quantitatives mais il y a aussi la démarche de l'esprit des lieux qui retrace l'histoire, qui en tout cas intègre dans le projet urbain l'histoire de ce territoire. Tout un débat a eu lieu assez fortement -je regarde monsieur le Vice-Président Claisseur sur l'usine Tase qui aujourd'hui fait partie intégrante du projet.

Bref, ce qui est intéressant dans le Carré de Soie, ce sont plusieurs éléments.

Cette ampleur dont je parle mais je voudrais ne pas oublier les ensembles de logements qui ont été réhabilités : je pense, par exemple, à l'ensemble Tase pour Vaulx en Velin et la résidence Saint André pour Villeurbanne.

Ce qui est intéressant au Carré de Soie, c'est l'ampleur du projet, son territoire, 500 hectares, les mètres carrés qui sont créés : cela est l'aspect quantitatif ; c'est aussi la démarche intelligente de concertation avec les habitants, très mouvementée mais qui produit des résultats et qui n'étaient pas du tout gagnés d'avance.

Les pôles d'agglomération que nous connaissons sont souvent des pôles historiques, je pense à Villeurbanne Gratte-Ciel ou des quartiers existants, devenus pôles d'agglomération. Il y en a d'autres mais là, il s'agit d'un projet à cheval sur deux communes, c'est-à-dire deux unités politiques et humaines différentes, un projet d'agglomération qui doit s'articuler avec ce qui convient aux deux Communes. Ce n'était pas du tout gagné d'avance et le travail qui a été réalisé pendant ces cinq ans est assez remarquable par son ampleur et sa qualité.

Le groupe Socialiste et apparentés, tout comme le groupe Communiste et intervention citoyenne et les autres, votera ces quatre délibérations avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Juste quelques mots. Je crois qu'aujourd'hui, chacun s'aperçoit bien qu'il y a une certaine continuité dans les projets que nous réalisons et qu'une certaine vision de l'agglomération s'est mise en place dès 2001.

Je rappelle que lorsque nous avons décidé à la fois de faire la ligne T 3 et de prolonger le métro jusqu'au Carré de Soie et d'articuler les deux, nous avons déjà une vision de l'agglomération, qui a pu ensuite prendre forme. Parce que si l'on regarde cette grande zone de l'agglomération, on s'aperçoit que nous avons une série de friches industrielles ou des terrains au devenir incertain.

Le T 3 et le métro nous ont permis de faire un certain nombre de réalisations. D'abord, sur le territoire de Villeurbanne, en partant de la Part-Dieu, cela a pu être Pixel qui a donné un mouvement de rénovation de toute la zone. Ensuite, cela a été ce que nous avons fait, et sur les territoires de Vaulx en Velin, et sur les territoires de Villeurbanne, sur le développement du Carré de Soie sur lequel nous avons déjà délibéré d'un certain nombre de projets et pour lesquels nous délibérons ensuite ce soir. Nous continuons T 3 en direction de Décines Charpieu et, bien évidemment, c'est le projet du Grand Montout.

Donc ce n'est pas spécialement des projets particuliers ou on répondrait aux pressions de tel ou tel qui guident notre action, c'est effectivement une vision assez conséquente de la façon dont il faut pouvoir développer, d'abord dans la redynamisation

économique, ensuite dans le logement et ensuite dans la beauté des sites ; pour ceux qui ne le connaissent pas, je les invite à aller voir ce site du Carré de Soie et ils s'apercevront -cela commence avec le développement de l'hippodrome, avec le réaménagement du canal de Jonage- que c'est effectivement un site qui sera demain aussi emblématique que commence à l'être aujourd'hui la Confluence.

Voilà, c'est ceci que nous développons. Je me félicite que tous les groupes, en particulier de la majorité de cette assemblée, reconnaissent ce que nous avons fait ensemble depuis une dizaine d'années. J'espère que, dans toutes les communes, l'on répercute avec un même enthousiasme la célébration du bilan des dix dernières années.

Pour le reste, je veux dire que le Carré de Soie n'a pas simplement commencé ; Richard Llung disait tout à l'heure très justement que si vous étiez venu en 2008, vous auriez vu qu'il n'y avait rien mais que si vous étiez venu en 2002, ce que j'avais fait avec monsieur Charrier, vous auriez vu qu'à l'époque, il fallait prendre un certain nombre de décisions très courageuses parce que si nous n'avions pas pris ces décisions à l'époque, aujourd'hui aux difficultés qui étaient celles de Vaulx en Velin nous aurions ajouté de nouvelles difficultés. Et aujourd'hui Vaulx en Velin serait une ville à la dérive. Je souhaite qu'on s'en rappelle un peu partout.

Je mets ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-4293 -urbanisme - Programme local de l'habitat (PLH) - Développement de l'offre de logements locatifs - Protocole de partenariat avec le groupe Société nationale immobilière (SNI) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4293. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour un dossier concernant le programme local de l'habitat et un protocole de partenariat avec le groupe Société nationale immobilière.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport 2013-4293 a attiré notre attention car nous le trouvons bancale voire même juridiquement contestable. Autant dire tout de suite nous approuvons sans réserve les programmes qui encouragent l'accession abordable à la propriété : nous avons toujours voté ces rapports, le dernier en date étant le plan 3A du Grand Lyon voté en mai dernier. Donc merci par avance de ne pas mettre en avant une quelconque volonté de notre part de ne pas encourager le développement du logement social. Mais à quel prix devons-nous accepter la mise en œuvre de la politique du logement social ? Devons-nous tout accepter au prétexte qu'il s'agit d'une grande cause nationale ?

Ce dossier comporte quelques points qui nous semblent particulièrement flous.

Premièrement, il s'agit d'un protocole de partenariat avec le groupe SNI pour qu'il développe l'offre locative pour le compte du Grand Lyon. L'originalité de la convention réside dans le fait

que le Grand Lyon assumera 50 % des éventuelles moins-values que la SNI ferait si elle ne parvenait pas à revendre au même prix un logement qu'elle aurait dû racheter à un accédant qui lui aurait demandé de le faire, l'accédant n'ayant pas à justifier d'un quelconque motif. A priori, les accédants seront des ménages éligibles au prêt à taux zéro. Si le risque ne paraît pas insensé, la garantie de rachat court tout de même sur quinze ans dans certains cas. L'attractivité des biens dans quinze ans en fonction de l'évolution des quartiers, de l'environnement, des infrastructures est très difficile voire impossible à prévoir aujourd'hui.

Si, d'un point de vue social, le projet ne peut pas vraiment être critiqué, il n'en est pas de même sur les aspects juridiques. En effet, ne pourrait-on pas les analyser comme des aides économiques à un constructeur, auquel cas les règles en la matière ne paraissent pas respectées puisque celles-ci doivent avoir pour objet la création ou l'extension d'activité économique ? De plus, si les possibilités d'intervention en matière de développement économique se sont diversifiées, le rôle du chef de file de la Région en ce domaine a été maintenu. Nous devrions obtenir l'accord de la Région sur ce dossier par le biais d'une décision de l'assemblée délibérante ou de la commission permanente du Conseil régional. Nous savons que vos relations sont tendues avec le Président de ce dernier mais, néanmoins, il conviendrait de respecter les règles afin que nos délibérations ne soient pas retoquées une fois de plus.

Deuxièmement, la durée de la convention n'est pas indiquée dans la délibération. Nous n'allons tout de même pas voter un engagement sans durée !

Troisièmement, pourquoi ce protocole avec la SNI et pas avec d'autres bailleurs ou promoteurs ?

Quatrièmement, en termes de finances publiques communales, n'est-ce pas un chèque en blanc donné à cet organisme ? Le Grand Lyon a-t-il fait des estimations ?

Ces quatre points doivent impérativement être précisés avant tout vote.

Ce dossier doit aussi nous amener à réfléchir sur la politique du logement dans l'agglomération. En effet, vous demandez notamment à la SNI de construire des logements sociaux alors que, dans le même temps, cette structure est en train de vendre un tiers des logements qu'elle possède dans le même ensemble d'un immeuble du quartier de Bissardon à Caluire. Nous contestons cette vente à la découpe qui a laissé des traces dans l'inconscient collectif à cause de votre action visionnaire dans le quartier Grolée de Lyon. Doit-on comprendre que la SNI revend des bâtiments des années 60-70 pour financer la construction de nouveaux logements aujourd'hui ? Nous refusons cette logique car, pour nous, la politique du logement n'est pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Parallèlement à tout cela, nous avons devant nous de gros soucis liés aux opérations de réhabilitation et de rénovation des grands ensembles immobiliers. L'ensemble immobilier dont je vous ai parlé à Caluire et Cuire, vu son état, ne pourra pas assumer les travaux de copropriété et de mise aux normes qui devront être réalisés dans les prochaines années. Tout le monde sait que cette situation est en train de dégénérer, à savoir qu'un grand nombre de copropriétés, la plupart des années 60, sont dans un état inquiétant. Qui devra porter les aides à la réhabilitation des logements privés à l'avenir ? la Région, le Grand Lyon, les Communes ? Quand on lit cette délibération, on ne sait plus.

Pour conclure, cette initiative intéressante qu'est l'accession abordable, développée par les opérateurs privés, ne doit pas

être polluée par des relations contractuelles avec le Grand Lyon trop confuses et surtout, à la lecture de ce dossier, juridiquement fragiles.

Dans ces conditions, notre groupe vous demande de reporter ce vote afin de mieux le définir et, dans le cas contraire, ne prendra pas part au vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, monsieur Petit, tout à l'heure j'aurai peut-être l'occasion d'intervenir sur ce que je pense des politiques du logement. Mais vous voyez, aujourd'hui, la SNI est une société qui vient vous dire : "Voilà, je m'engage à construire 350 logements abordables sur l'agglomération lyonnaise", à un moment où, tout de même, cela se presse un peu moins au portillon pour construire des logements, je pense que ce n'est pas mal. Et ce que l'on demande, ce que l'on essaie d'ailleurs de faire avec eux et avec tous nos partenaires, qu'ils soient des partenaires privés ou qu'ils soient des offices ou qu'ils soient des SEM, c'est évidemment de construire du logement sur l'agglomération lyonnaise. Alors je veux dire que je me félicite que la Société nationale immobilière veuille venir construire sur l'agglomération et, s'il y en a d'autres qui veulent venir, bien évidemment, elles sont les bienvenues.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'ayant pas pris part au vote et M. Kimelfeld (Socialiste et apparentés) n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-4297 - urbanisme - Meyzieu - Quartier des Plantées - Cinquième et dernière phase d'aménagement des espaces publics - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4297. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Concernant le quartier des Plantées à Meyzieu, avis favorable de la commission pour cette cinquième et dernière phase d'aménagement des espaces publics, avec un quitus donné à la SERL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, le quartier des Plantées est exemplaire en termes de politique de la ville puisque, avec Maurice Charrier, nous avons fêté les vingt ans d'intervention publique et d'investissement dans le cadre de la politique de la ville ; et ce quartier est le quartier aussi le plus à l'est -pour répondre à mon collègue Bernard Genin- de l'agglomération lyonnaise.

Il se trouve que nous sommes maintenant arrivés à avoir un bâti en état, des espaces publics corrects, un cadre de vie agréable et tout cela touche le matériel.

La Ville a également beaucoup investi puisque nous avons réalisé un centre social et culturel et également de gros investissements dans l'école René Cassin en mettant des tableaux blancs interactifs, des ordinateurs portables et vidéo-projecteurs, de manière à prévenir l'évitement scolaire en équipant peut-être un

peu mieux cette école que les autres. Nous avons également le collège des Servièrès qui a repris en nombre de collégiens, y compris sur les collèges privés.

Donc je pense que nous avons rétabli des conditions de vie qui sont agréables dans ce quartier.

Cependant, aujourd'hui, mon plus grand vœu serait de sortir de la politique de la ville puisque l'objectif n'est pas d'y rester parce qu'aujourd'hui, on va dire globalement après trente ans d'action publique pour un quartier, on devrait se dire que cela suffit.

La difficulté, je crois -et c'est ce qui doit nous faire réfléchir, pas spécialement pour les Plantées mais pour la globalité de la politique de la ville sur l'agglomération-, c'est qu'il y a malgré tout le chômage des jeunes, la précarité des familles et la précarité des personnes âgées. Et on se rend compte aussi de la difficulté des familles à se prendre en main puisqu'il s'agit de copropriétés, ce n'est pas du logement social, et donc là, on est dans une difficulté supplémentaire.

Et maintenant, ce qu'il nous faut imaginer, parce que je ne souhaite pas du tout rester dans la politique de la ville, c'est l'utilisation appropriée du droit commun pour pouvoir accompagner les populations qu'on a en quelque sorte en veille sociale. On y travaille d'ailleurs avec les Maires les plus sensibles à ces politiques de l'agglomération qui sont présents dans tous les groupes politiques de cette assemblée.

Et je crois que ce sera un challenge du prochain mandat de trouver les dispositifs, en ayant en même temps l'avantage d'avoir les compétences sociales du Département et je crois que, dans notre organisation future, c'est sur cela qu'il faudra s'appuyer pour que ces dynamiques que l'on a créées continuent à progresser et pour ne pas revoir dans les dix ou vingt ans ces quartiers à nouveau dégradés et à nouveau en difficulté.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois que cela participe d'un équilibre global de l'agglomération et donc qu'évidemment, celles et ceux qui connaissent la réalité du terrain savent que nous menons un débat relativement difficile et donc il faut faire attention sur les mesures que nous pouvons prendre de manière à ne pas ramener de la pauvreté sur la pauvreté parce qu'autrement, le travail d'évolution de ces quartiers est un travail totalement impossible. En tout cas, c'est ce que nous essayons de faire, avec une certaine lucidité pour le Grand Lyon.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Giordano et Barge, délégués du Grand Lyon au sein du Conseil d'administration de la SERL ainsi que MM. Da Passano et Daclin, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4297 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-4300 -urbanisme -Lyon 7° -Projet Guillotière -Secteur Mazagran/Deperet -Travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu -Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -Délégation générale au développement urbain -Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4300. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BUNA, rapporteur : On va faire comme si le dossier était sans débat, puisque la commission a voté de manière unanime la possibilité d'abonder pour la démolition de deux immeubles amiantés. Puis, comme madame Dagneux va intervenir et que ses interventions sont forcément pertinentes, je réserverai le droit de répondre très brièvement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. la Conseillère DAGORNE : Merci à monsieur le Vice-Président. Je dirai enfin, après une longue période d'étude et de concertation, le projet Mazagran arrive à son terme en même temps que la fin du mandat. 2010-2011 : concertation, 2013 : les travaux étaient prévus, ils commenceront en 2014, tant mieux ! On peut simplement peut-être regretter aujourd'hui la réduction du périmètre qui avait été prévu au départ de la réflexion sur le projet. Mais aujourd'hui, le point positif c'est la conclusion de ce dossier à fin 2013, c'est que l'on va enfin aérer cette partie du quartier de la Guillotière qui en a vraiment besoin et qui en a besoin sur toute sa surface et sur toutes ses hauteurs. En effet, les espaces de respiration manquent dans ce quartier historiquement très dense et notre groupe votera pour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Quelque chose à rajouter, monsieur Buna ?

M. le Conseiller COSTE : Juste une explication de vote pour dire que notre groupe s'abstiendra sur ce dossier. Merci.

M. le Vice-Président BUNA : Rien à dire puisque l'esprit de la concertation est tout entièrement résumé par espaces de respiration. Mais, vous savez, l'expérience rend modeste puisque nous travaillons sur un axe qui était celui de Chalumeau en 1931 ; une année ou deux de plus pour la réalisation de l'ensemble, ce n'est pas grand-chose par rapport à un objectif fixé en 1931 et que la collectivité s'efforçait encore d'atteindre, malgré les constructions nombreuses qui s'étaient produites, il y a à peine dix ans.

M. LE PRÉSIDENT : Il y avait déjà un peu de tension à cette époque, c'est dire qu'il a fallu un peu de temps pour sortir le projet, donc on va un jour le sortir !

Je signale pour monsieur Coste, qui ne connaît peut-être pas totalement le quartier, que nous allons construire, puisque l'on nous dit : "Mais vous détruisez deux immeubles" -pour effectivement aérer, comme on vient de le dire-, 180 logements sur le périmètre, dont une cinquantaine seront livrés dans les trois ans.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; M. Buna (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métropolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Buna qui a voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BUNA.

N° 2013-4303 - urbanisme - Lyon 5° - Rives de Saône - Débouché de la passerelle du palais de justice - Reventilation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4303. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Merci. Concernant ce projet de délibération Rives de Saône, avis favorable de la commission pour cette reventilation d'autorisation de programme.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Rassemblement démocrate et radical.

M. le Conseiller DESBOS : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-4231 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée aux sociétés Lyon Parc Auto, Vinci parc, Omniparc, Effia et autres délégations - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4232 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4237 - Villeurbanne - Prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4231, 2013-4232 et 2013-4237. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable pour les trois rapports numéros 2013-4231, 2013-4232 et 2013-4237. Comme quoi il se passe toujours quelque chose au Carré de Soie ! Il y a un projet de prolongement de deux voiries sur Villeurbanne. Le rapport des délégataires des parcs de stationnement et le rapport du délégataire du BPNL n'ont pas donné lieu à débat et sont des rapports satisfaisants.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2013-4241 - Lyon 3° - Lyon 6° - Réalisation du tramway T4 - Phase 2 - Adoption d'une convention de gestion des ouvrages d'art avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2013-4241. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

N° 2013-4243 - Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2013-4243. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour cette subvention de fonctionnement de 20 000 € sur 45 038 € d'aide au dispositif d'animation du plan de déplacement inter-entreprises du territoire Saône Mont d'Or, pour un poste d'animateur mobilité en vue de développer le covoiturage qui a donné déjà d'excellents résultats sur ce territoire. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-4244 - Lyon 6° - Villeurbanne - Mise en place du jalonnement de la clinique du Parc - Offre de concours pour l'étude et les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Conseillère Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2013-4244. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Conseillère VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère VESSILLER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2013-4245 - Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2013-4245. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-4251 - Exercice 2013 - Budgets principal et annexes de l'assainissement et du restaurant communautaire - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2006 à 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2013-4251. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. le Conseiller CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CORAZZOL.

N° 2013-4253 - Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Ecole de management de Lyon (EML) - Attribution d'une subvention à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AES CRA) pour son programme d'actions 2013-2014 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2013-4254 - Lyon 2° - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-4256 - Lyon 3° - Immeuble le Clip - Remplacement de la distribution de chauffage et de climatisation - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Sécheresse comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4254 et 2013-4256. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2013-4257 - Lyon 3° - Accessibilité de l'Hôtel de communauté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-4258 - Lyon 3° - Opérations globalisée 2013 - Hôtel de communauté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4257 et 2013-4258. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-4259 - Rapport du délégataire de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4263 - Givors - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4264 - Lissieu - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de la station d'épuration du Sema-net déléguée à la société Nantaise des Eaux - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4265 - Rapport des délégataires de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Saur France - Exercice 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-4267 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil de communauté au Président - Vente des certificats d'économie d'énergie - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-4277 - Rillieux la Pape - Aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4259, 2013-4263 à 2013-4265, 2013-4267 et 2013-4277. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. le Conseiller FERRARO, rapporteur : Avis favorable pour ces six rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller FERRARO.

N° 2013-4271 - Collecte sélective et traitement des lampes usagées - Conventions avec OCAD3E et Récylum pour une durée de 6 ans (2013-2019) - Direction de la propreté -

N° 2013-4272 - Reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans les déchèteries - Convention avec Corepile 2013-2017 - Direction de la propreté -

N° 2013-4273 - Reprise des déchets d'emballage en papier carton - Signature des contrats avec Paprec France, Onyx Ara et Revipac selon le type et la provenance du carton - Direction de la propreté -

N° 2013-4275 - Lyon 7° - Remplacement des brûleurs gaz des boucles catalytiques par des échangeurs vapeur sur l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention - Direction de la propreté -

N° 2013-4278 - Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif des particuliers - Engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans un dispositif d'aides financières de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction de l'eau -

N° 2013-4279 - Décines Charpieu - Station de relèvement de la Berthaudière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-4280 - Lyon 2° - Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière, bâtiment, siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4271 à 2013-4273, 2013-4275 et 2013-4278 à 2013-4280. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : Avis favorable pour les sept rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Barthélémy n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2013-4273.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2013-4282 - Plan local d'urbanisme (PLU) - Dépenses afférentes aux procédures courantes du plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4287 - Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et suppression de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4288 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1^{ère} phase - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur urbain de la Confluence à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Modification n° 5 du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 3 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 1 côté Saône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4289 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur urbain de la Confluence à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Modification n° 1 du programme des équipements publics (PEP) - Avenant n° 3 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4290 - Villeurbanne - Gratte-Ciel - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) - Approbation de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4292 - Régularisation des autorisations de programme en recettes pour les opérations de la délégation au développement urbain - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain -

N° 2013-4294 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4295 - Givors - Les Vernes - Duclos - Aménagement d'espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4302 - Lyon 8° - Résidence Le Comtois - Projet de résidentialisation et d'aménagement des espaces extérieurs - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4282, 2013-4287 à 2013-4290, 2013-4292, 2013-4294, 2013-4295 et 2013-4302. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Pour ces neuf rapports, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Justet et Pili (Non inscrits) ayant voté contre le dossier n° 2013-4294.

N'ont pas pris part au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2013-4287 : MM. Brachet, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Giordano, Barge, délégués du Grand Lyon au sein du Conseil d'administration de la SERL ainsi que MM. Da Passano et Daclin, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société ;

- sur le dossier n° 2013-4302 : MM. Lévêque et Rudigoz, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de la SACVL.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-4291 - Albigny sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Charly - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Irigny - La Mulatière - Limonest - Montanay - Poleymieux au Mont d'Or - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Vernaison - Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols - Mise à disposition d'une plate-forme mutualisée : pôle autorisation du droit des sols (ADS) - Convention avec les Communes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4299 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Aménagements d'espaces de proximité - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution de subvention à la Commune de Saint Priest - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4291 et 2013-4299. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Juste un mot sur le rapport numéro 2013-4291 qui officialise, après un an de discussions et de travail avec les Communes concernées (vingt et une à l'arrivée), la mise en place de la plate-forme d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols. Certaines Communes sont même un petit peu en difficulté à l'heure où je parle. Le Grand Lyon va se substituer et être aux côtés des Communes en signant des conventions avec chacune d'entre elles pour faire en sorte que l'instruction des permis de construire se poursuive dans les meilleures conditions. Avis favorable de la commission pour ce rapport ainsi que pour le numéro 2013-4299.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle qu'une note pour le rapporteur a été déposée sur les pupitres concernant le rapport numéro 2013-4291.

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Aussi, afin de préserver un développement harmonieux au sein de ces Communes, etc.", il convient de lire :

"Aussi, et afin de remédier à cette situation, de préserver un développement harmonieux au sein de ces Communes membres de l'EPCI, etc."

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "La mise à disposition du service instructeur", il convient de remplacer les mots "à rémunération" par "au remboursement".

Dans l'exposé des motifs, il convient de remplacer le paragraphe suivant :

"La convention est signée pour une durée de 6 ans, reconductible tacitement. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 6 mois."

par :

"La convention est signée pour une durée de 6 ans, reconductible tacitement. Elle sera soumise, préalablement, à l'avis des comités techniques paritaires compétents et a d'ores et déjà reçu l'avis favorable du comité technique paritaire de la Communauté urbaine le 26 septembre 2013. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 6 mois."

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2013-4296 - Givors - Lyon 9° - Vénissieux - Programme national de renouvellement urbain (PNRU) - Approbation d'avenants aux conventions avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-4301 - Lyon 8° - Lyon 9° - Relogement opérationnel dans le cadre du renouvellement urbain - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Lévêque comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4296 et 2013-4301. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. le Conseiller LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable sur ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LÉVÊQUE.

N° 2013-4298 - Rillieux-la-Pape - Bottet-Verchères - Aménagement - Actualisation du plan de financement - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Appell comme rapporteur du dossier numéro 2013-4298. Monsieur Appell, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller APPEL absent momentanément : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID en remplacement de M. le Conseiller APPEL absent momentanément.

Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014 sur les transports en commun

M. LE PRESIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts a déposé une question orale en conférence des Présidents.

Mme la Conseillère CHEVAILLER : Cette question orale concerne l'augmentation de la TVA qui va avoir lieu au 1^{er} janvier et en particulier sur l'augmentation pour les transports en commun.

Le taux de TVA actuellement fixé à 7 % sur les transports collectifs et ferroviaires va augmenter à 10 % dès janvier 2014. Rappelons qu'elle était déjà passée de 5,5 % à 7 % en janvier 2012.

Cela risque, si cette augmentation est répercutée sur les tarifs, d'être un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des usagers et donc peu encourageant pour l'usage des transports en commun.

Nous vous demandons quelles sont les actions et démarches engagées par le Grand Lyon auprès du Gouvernement pour demander la non-augmentation de la TVA sur les transports en commun au 1^{er} janvier, comme cela a été fait d'ailleurs pour la réhabilitation thermique du bâtiment.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Comme vous l'avez peut-être vu, monsieur le Président du SYTRAL -qui n'est pas là aujourd'hui mais qui m'a chargé de le représenter, au moins temporairement- est intervenu pour souligner que nous pensions que, sur les transports en commun, ce n'était pas

forcément le lieu le mieux choisi. D'ailleurs, sa position a été reprise sur le journal *Libération* du vendredi 15 novembre ; donc monsieur Rivalta a eu l'occasion de s'exprimer.

Sur le reste, vous avez peut-être remarqué qu'à titre personnel, sur un certain nombre de positions gouvernementales, je dis assez librement ce que je pense. Il y a des tas de domaines où j'ai dit ce que je pensais ; par exemple, dans le domaine du logement, j'avais eu l'occasion de m'exprimer dès le mois d'août puisque nous avons eu une session spéciale sur le logement au mois d'août et j'avais mis en garde sur les répercussions que pouvaient avoir un certain nombre de décisions. Vous voyez, aujourd'hui, on y est, il doit y avoir au moins 30 % de construction de logements, donc on n'a pas forcément tort.

Donc je me félicite avec vous que vous attiriez l'attention sur la pertinence des propositions que l'on peut faire lorsqu'on est à la base parce que cela permet de mieux voir quelles sont les conséquences d'attitudes quelquefois un peu théoriques que l'on peut prendre.

Voilà, mes chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 19 heures 50).

Annexe**Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts**

Groupe Europe Ecologie Les Verts

QUESTION ORALE

(Article 56 du Règlement Intérieur)

Conseil Communautaire du 18 novembre 2013

Augmentation de la TVA sur les transports en commun
--

Le taux de TVA actuellement fixé à 7% sur les transports collectifs et ferroviaires va augmenter à 10% dès janvier 2014.

Elle était déjà passée de 5,5% à 7% en janvier 2012.

Cela risque, si cette augmentation est répercutée sur les tarifs, d'être un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des usagers et peu encourageant pour l'usage des transports en commun.

Quelles sont les actions engagées par le Grand Lyon pour demander la non-augmentation de la TVA sur les transports en commun ?